

RAPPORT ANNUEL (2023) SUR LE CONTENU DU PROJET

Janvier 2024



**Le projet RURAL
RESILIENCE s'inscrit
dans ces missions et
est financé depuis fin
2020 par :**

PORTICUS

**Missions de la Convention Rurale et Agricole
Européenne (association loi 1901 [ARC 2020](#)) :**

- Valoriser, mobiliser et mettre en réseau les initiatives, les associations et ONG
- Faciliter la participation des acteurs locaux aux consultations et dialogues à l'échelle européenne
- **Mener des réflexions et des analyses politiques sur l'agriculture, l'alimentation et les développements des campagnes européennes**
- **Rendre ces politiques plus adaptées aux besoins des personnes et de l'environnement**

*Les partis pris rédactionnels de ce document sont de regrouper les **5 analyses de politiques publiques multiscalaires**, publiées en 2023 sur le site [arc2020.eu](#). Sans reprendre in extenso ces analyses, ce document vise à faire apparaître une vision plus complète et holistique du **fil conducteur de l'année : porter le regard sur l'Allemagne, depuis la France**, pour dégager des **propositions** utiles à l'éco-système d'acteurs (associations ou élus), œuvrant à la construction de politiques publiques, plus respectueuses d'environnement et de justice sociale.*

Ce document est édité par ARC 2020, en deux langues de l'Union Européenne : Français / Anglais.

Rédaction / Coordination : Dr Marie-Lise BREURE-MONTAGNE, coordinatrice du projet RURAL RESILIENCE, ARC 2020.

Traduction français / anglais des 5 analyses : Louise KELLEHER & Ashley PARSONS

Chaleureux remerciements : au Dr Anne ROLLET pour sa relecture finale et aux autres contributeurs tout au long du projet (Nicolas, Raphaël, Magali, Coline, etc...)

Photos : libres de droit (prises pendant les déplacements 2023 dans les territoires ruraux)

Reproduction libre de tout ou partie de la présente publication sous réserve de citation.

SOMMAIRE

- **EDITORIAL** **p. 5**
 - **Fig. 1** : Le « damier » des thèmes de la phase 1 du projet Rural Resilience & analyses de politiques publiques pour 2023 (phase 2) :
 - **Fig. 2** : Les trois grandes étapes d'un processus de résilience (pour cartographier les thèmes d'analyse choisis pour RURAL RESILIENCE 2023)

- **INTRODUCTION : France / Allemagne, quelques repères** **p. 9**
 - **1. Aperçu du secteur agricole en France et en Allemagne**
 - **2. Quelques apports sur les zones rurales (rural areas / ländlicher Raum)**
 - **3. Politiques publiques multi-scalaires : de l'impulsion (par Bruxelles) jusqu'au niveau local (et/ou vice versa)**

- **ANALYSE 1 : Projet Alimentaire Territorial / Food Council Policy** **p. 19**

ZOOM A : LES POLITIQUES SOCIALES « MULTI-NIVEAUX », POUR L'ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS [Résumé d'évènements clés de partenaires] p. 25

- **ANALYSE 2 : Bien-être et ruralité : vers une sortie des pesticides** **p. 31**

- **ANALYSE 3 : Accès au foncier agricole** **p. 39**

- **ANALYSE 4 : Eau, bien commun ; risques climatiques, destins collectifs** **p. 45**

ZOOM B : L'EUTROPHISATION DES EAUX DOUCES & COTIERES [Briefing stratégique, sur un point commun entre l'agriculture de la France et de l'Allemagne] p. 51

- **ANALYSE 5 : Parcs Naturels Régionaux : ilots de résilience** **p. 57**

- **SYNTHESE DES PROPOSITIONS : « Changement de système, pour des zones rurales vivantes » ... trois mots clés transverses aux 5 analyses** **p. 65**
 - « **MASSIFICATION** » de la transition agroécologique
 - « **SUBSIDIARITE(S)** », entre niveaux d'administration territoriale
 - Mobilisation : individus, collectifs, ... dans les « **TERRITOIRES (DE SURVIE)**»

- **ANNEXES :** **p. 75**
 - **Annexe 1 :**

ZOOM C : DES PLANS NEIGE AU PLAN AVENIR MONTAGNE : VERS UN VERDISSEMENT DU TOURISME BLANC ? [Briefing stratégique, sur une spécificité de la ruralité française] p. 75
 - **Annexe 2 : Processus de travail en « Intelligence collective », dont :**
 - Bibliographie / webographie p. 81
 - **Annexe 3 : Liste des grandes tendances rurales en Europe (pour évaluer in itinere le choix des thèmes pour le projet RESILIENCE RURALE 2023)** p. 90
 - **Annexe 4 : Les grandes masses d'argent public de l'UE** p. 93



2023 : Soixante ans après le [Traité de l'Élysée](#), un moment clé pour rapprocher France & Allemagne.

Le 22 janvier 1963, le chancelier allemand Konrad ADENAUER et le président français Charles DE GAULLE signaient le traité de l'Élysée. Cet accord marqua la réconciliation des deux pays, moins de deux décennies après la Seconde guerre mondiale et renforça le couple « franco-allemand », acteur majeur de la construction européenne.

Soixante ans plus tard, au sein de l'association ARC 2020 dédiée à l'Europe des territoires ruraux et agricoles, il est apparu pertinent de rapprocher à nouveau ces deux pays, dans un contexte européen où la **résilience rurale** s'impose de plus en plus comme une boussole fédératrice.

Les territoires ruraux (et les gens qui les font vivre et évoluer) : le centre de gravité du projet « RURAL RESILIENCE »

Le « damier » des thèmes de la phase 1 du projet Rural Resilience



Fig. 1 : Les 5 analyses de politiques publiques pour 2023 (phase 2) :

- **Eau**, bien commun ; risques climatiques : destins collectifs
- Accès au **foncier** agricole
- **Bien vivre en ruralité** : Faire un pas de côté pour sortir des pesticides
- Démocratiser les **politiques alimentaires** (PAT en France / Food Council Policy en Allemagne)
- Parcs Naturels Régionaux (+ Parcs Nationaux) : **îlots de résilience rurale**

Si la première phase du projet « RURAL RESILIENCE » a permis de dégager **des problématiques partagées** par les communautés rurales et paysannes françaises (fig.1), la phase 2 (2023-2024) consiste à aller plus en profondeur sur ces points d'attention, avec des prises de conscience de plus en plus aigües, comme **l'adaptation au changement climatique** ou **les inégalités territoriales**.

Pour garder un ancrage au plus près des territoires, [des partenaires locaux, régionaux et/ou nationaux](#) restent mobilisés. En outre, par rapport à la phase 1, de **nouveaux territoires (parmi les plus pauvres : Hauts-de-France, Cévennes)** ont été visités pour affiner, sujet par sujet, les questionnements et propositions.

Porter le regard sur le voisin allemand reste un inépuisable moteur de questionnements : il a donc fallu faire des choix.

Les politiques publiques « multi-scalaires » : plongée dans la complexité administrative et politique, pour des enjeux stratégiques de cette décennie

ARC 2020 a identifié 5 analyses de politiques publiques où **le besoin de cohérence entre niveaux d'administration** est fort (depuis l'Europe, jusqu'au niveau communal) ... souvent, le corollaire des compétences partagées entre l'UE et les Etats membres. Complexité qui se conjugue avec les compétences partagées au sein de chaque Etat : dénommée « le millefeuille territorial » !

Le choix et le traitement de ces cinq sujets (cf figure 1 ci-dessus) sont fondés sur d'autres éléments de contexte :

- Des sujets qui sont susceptibles d'interpeler tout citoyen européen (comme le droit à **l'alimentation locale, saine et accessible** et les démarches territoriales pour l'incarner : cf [analyse 1](#) et [zoom A](#)).
- Des différences entre France et Allemagne signifiantes et inspirantes pour le reste de l'Europe (ex : taux d'assurances **multi-risques climatiques** : [analyse 4](#)), ou à l'inverse, des points communs incontournables :
 - Les deux plus gros consommateurs de **pesticides de l'UE** ([analyse 2](#)),
 - Les deux pays qui possèdent dans leurs réglementations nationales le **droit de préemption** ([analyse 3](#)).
- Enfin et surtout, des problématiques qui s'inscrivaient dans l'agenda parlementaire européen de 2023 : **Sustainable Food System law** (finalement

ajournée), **règlement SUR** (rejeté), **Nature Restoration Law** ... ou des propositions remarquées comme la **Land Directive** de Via Campesina.

Porter le regard sur l'Allemagne : le faux jumeau de la France.

Après le BREXIT, la France et l'Allemagne, tous deux membres du G8, deviennent deux poids lourds de la construction européenne, aux prises avec une énième « **crise de maturité** » : **comment traduire le Green Deal en textes engageants et pertinents ?** Ces deux grands pays représentent à eux seuls un tiers de la population de l'Union européenne (83 millions d'Allemands et 68 millions de Français). Au sein de ces deux pays profondément différents, l'un plus rural (la France), l'autre plus urbain et dense (l'Allemagne), la culture de l'action politique et publique s'enracine dans un maillage territorial spécifique, pour l'un dirigé par des mains centralisatrices (la France), et pour l'autre, caractérisé par le fédéralisme (l'Allemagne des Landers). Certains observateurs considèrent que depuis 2012, nous aurions connu un « *hiver du couple franco-allemand* », immobilisé par les sujets économiques et financiers (dont des approches bien différentes sur les déficits publics). En outre, les Allemands se considéreraient comme « *les gagnants de la mondialisation* ». Autant de généralités qui éludent les sujets d'agriculture et de ruralité, et de transitions !

Les comparer, sur ces sujets judicieusement choisis, amène donc à toucher du doigt la complexité du « *reste à faire* » afin que l'Europe devienne « *le plus grand espace territorial de la planète à réussir sa transition agro-écologique* » (intentions parfois affichées et commentées dans les allées de Bruxelles).







En publiant ce rapport annuel du projet « RURAL RESILIENCE » (Phase 2 – 2023), dans deux langues clés de l'UE (français / anglais), ARC 2020 fait également œuvre de pédagogie sur le fonctionnement de l'Europe (une ambition jamais atteinte, tant l'UE recèle de complexités foisonnantes), et sur la (difficile mais indispensable) articulation entre politiques européennes, nationales, régionales et locales.

En plus des 5 analyses à visée prescriptive, **3 zooms apportent des éléments informatifs** complémentaires pour nourrir cette intention de la meilleure information possible des citoyens d'Europe, en rapport avec leurs préoccupations et leurs valeurs d'implication citoyenne.

Enfin, la **conclusion**¹ apporte une synthèse des propositions les plus transverses, malgré la spécificité de chacun des sujets traités (et de chacun de ces deux pays). Trois mots clés ont surnagé en cette année précédant les élections européennes, et ont percuté plus particulièrement nos oreilles : **massification** (de la transition agro-écologique) / **subsidiarité** entre niveaux d'administration / **territoires (de survie)** ... pour ne pas oublier les principaux acteurs de la résilience rurale.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture !

Fig.2 : Les trois grandes étapes d'un processus de résilience (pour cartographier les thèmes d'analyse choisis pour le projet RURAL RESILIENCE 2023)

"Changement de système pour soutenir une campagne vivante" = finalité projet	RESILIENCE RURALE via la <u>PLANIFICATION</u>	Moment-clé de la RESILIENCE RURALE : <u>MANAGEMENT DE CRISE</u>	"BUILD BACK BETTER" vers la RESILIENCE RURALE ... ou bien RENONCEMENTS
<u>Projets Alimentaires Territoriaux</u>			
<u>Vers une sortie des Pesticides</u>			
<u>Accès au foncier agricole</u>			
<u>Eau, bien commun</u>			
<u>PNR, îlots de résilience</u>			

Source: nos travaux, d'après la définition de la résilience du [CAWR-Centre for Agroecology, Water and Resilience](#), University of Coventry (processus collectif, apprenant et sur la durée)

¹ Intermédiaire : fin 2023, avant celle de fin 2024, rédigée par un.e Allemand.e (pour une vision équilibrée de la résilience rurale dans ces deux pays).



INTRODUCTION

France / Allemagne, quelques repères

Lorsque l'histoire de la PAC était sur le point de commencer, la France était considérée comme "*supérieure à l'Allemagne*" : "*Alors que la production par hectare cultivé est presque deux fois plus élevée en Allemagne qu'en France, la France dépasse l'Allemagne d'environ 40 % en termes de valeur ajoutée par personne active*" (1958²). L'agriculture allemande, majoritairement en plaines, était déjà plus intensive (/rendement par hectare) que l'agriculture française, **conduites également dans ses nombreuses montagnes** (voir [zoom C](#), annexe).

Depuis, la France et l'Allemagne ont connu une émulation pacifique dans de nombreux domaines : dans une étude du gouvernement français intitulée "*France-Allemagne : performances comparées*" (2014³), ni l'agriculture ni les collectivités locales n'ont été considérées comme des domaines importants à étudier : pas un mot sur ces deux sujets majeurs ! Un constat clé, il y a une décennie : l'une des rares forces de la France est **la lutte contre les inégalités**⁴ (voir [zoom A](#)).

Pour la phase 2 de la résilience rurale (2023 - 2024), qui vise un "**changement de système pour soutenir une campagne vivante, fondée sur des valeurs [sociales et environnementales]**" :

- Cet objectif suggère d'examiner non seulement les relations entre l'UE et les États membres (pour améliorer la mise en œuvre de diverses politiques), mais aussi les relations entre les agriculteurs, leurs principales parties prenantes (par exemple, le secteur de l'assurance, un des acteurs de la résilience rurale : voir [analyse 4](#)) et les autorités locales agissant dans le cadre du pilier II de la PAC ou de tout autre sujet connexe (façonnant la vie ou la survie dans les zones rurales).


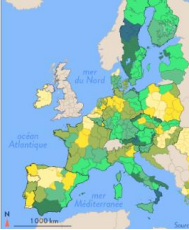
² [L'agriculture et le marché commun. Quelques éléments de la comparaison France-Allemagne - Persée \(persee.fr\)](#) (1958).

³ [France - Allemagne : performances comparées | France Stratégie \(strategie.gouv.fr\)](#)

⁴ « Dans quelques domaines, la France est certainement en meilleure position, par exemple en termes de démographie, d'infrastructures et de lutte contre les inégalités ».

1. Aperçu du secteur agricole en France et en Allemagne

Quelques chiffres apportent une photographie du secteur agricole dans chaque pays et suggèrent qu'ils sont comparables (car pas trop différents) :

SECTEUR AGRICOLE	France	Allemagne ⁵
Nombre et taille des exploitations agricoles	416 400 (2020)⁶ 69 ha (+ 25% en 10 ans)	263 500 (2020) 63 ha (+13 % en 10 ans)
Population active dans l'agriculture	660 000 ETP (2020) 80 000 ETP de moins qu'en 2010	936 900 actifs en agriculture
% Agriculture dans les GES	19% (source : SOLAGRO)	14%
% Agriculture biologique	<p>12 % des exploitations agricoles en 2020 (+ 8 points /2010) - 61 ha</p>  <p>2. Part des surfaces cultivées en agriculture biologique en 2019</p>	<p>Part de la SAU (surface agricole utile) bio en 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de 31 à 52 % ■ de 21 à 30 % ■ de 11 à 20 % ■ de 7 à 10 % ■ de 5 à 6 % ■ de 3 à 4 % ■ de 0 à 2 %  <p>10 % des exploitations agricoles en 2020</p>

L'agroéconomiste Vincent CHATELLIER, chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) expliquait, il y a une dizaine d'années : « Les moyennes cachent de très grandes disparités [...] ; si l'agriculture française est fortement structurée par les différences entre **plaines et montagnes**, l'Allemagne se découpe plutôt en deux parties : **Est et Ouest** »⁷.

⁵ [263 500 exploitations agricoles en Allemagne \(socopag.com\)](https://www.socopag.com)

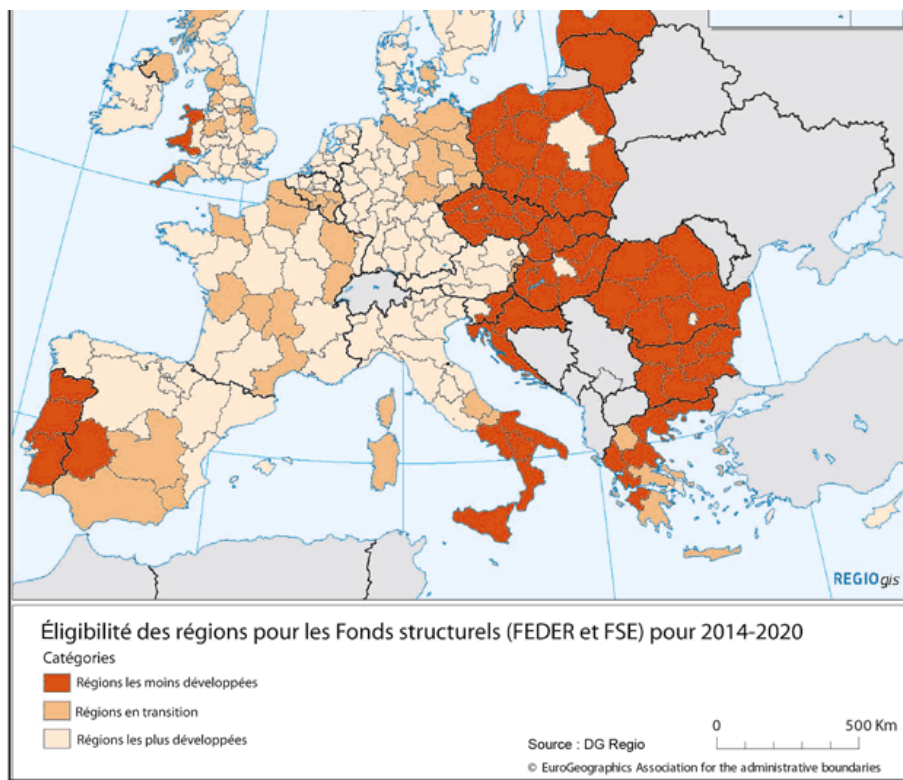
⁶ [VizAgreste : le recensement agricole 2020 en dataviz \(agriculture.gouv.fr\)](https://dataviz.agriculture.gouv.fr)

[Les chiffres définitifs et détaillés du Recensement agricole 2020 | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](https://www.agriculture.gouv.fr/la-recherche/les-chiffres-definitifs-et-detaillés-du-recensement-agricole-2020)

⁷ [Agricultures française et allemande : le point sur les chiffres – EURACTIV.fr \(2011\)](https://euractiv.fr/fr/agriculture-francaise-et-allemande-le-point-sur-les-chiffres)

L'agriculture, et plus largement la vie rurale française, ne peut s'appréhender sans une clé de **lecture géographique (donc climatique...)**, quand celles qui se déroulent en Allemagne restent influencées par l'histoire de l'après-guerre.

Cette partition du territoire, de chaque côté du Rhin, dépasse donc le cadre du secteur agricole stricto sensu et elle se visualise aussi dans les zonages des [fonds structurels européens \(FEDER/FSE\)](#)⁸ :



⁸ *L'un des principaux instruments de la politique de cohésion de l'Union. Il a pour objectif de contribuer à atténuer les disparités entre les niveaux de développement des régions européennes et à améliorer les conditions de vie dans les régions les moins favorisées* ([Fonds européen de développement régional \(FEDER\)](#) | [Fiches thématiques sur l'Union européenne](#) | [Parlement européen \(europa.eu\)](#))

2. Quelques apports sur les zones rurales (rural areas / Ländlicher Raum)

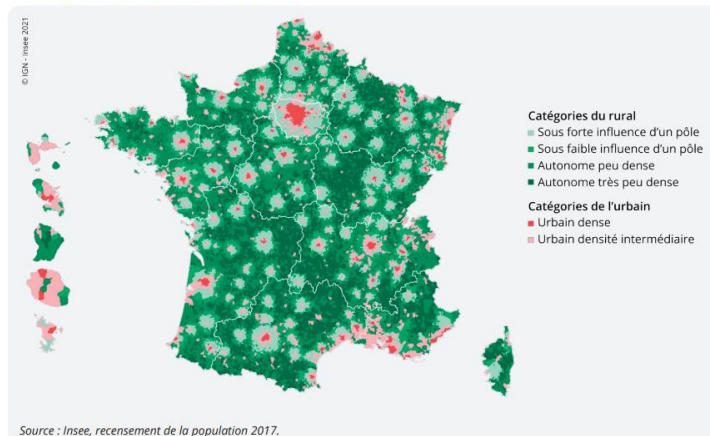
« *L'espace rural est un terme qui a une valeur opérationnelle* » : pour soutenir la politique d'aménagement du territoire, la politique économique, et toute action visant à préserver et à améliorer la vie à la campagne.

En étendant le périmètre du projet RURAL RESILIENCE de la France à l'Allemagne, une autre question fondamentale, pour commencer, est la [définition de l'espace rural](#).

En France, avec une nouvelle définition (à partir de 2020), les espaces ruraux rassemblent **88 % des communes françaises et 33 % de la population** en 2017 (*en Europe, 2013 : 57% du territoire & 24% de la population, selon une définition de l'OCDE fondée sur la densité -moins de 150 habitants/km²*).

"Jusqu'en 2020, l'Insee définissait le rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine qui se caractérise par le regroupement de plus de 2 000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti, censé caractériser les "villes". **La définition proposée ici rompt avec cette approche centrée sur la ville.** Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des communes faiblement ou très faiblement peuplées"⁹.

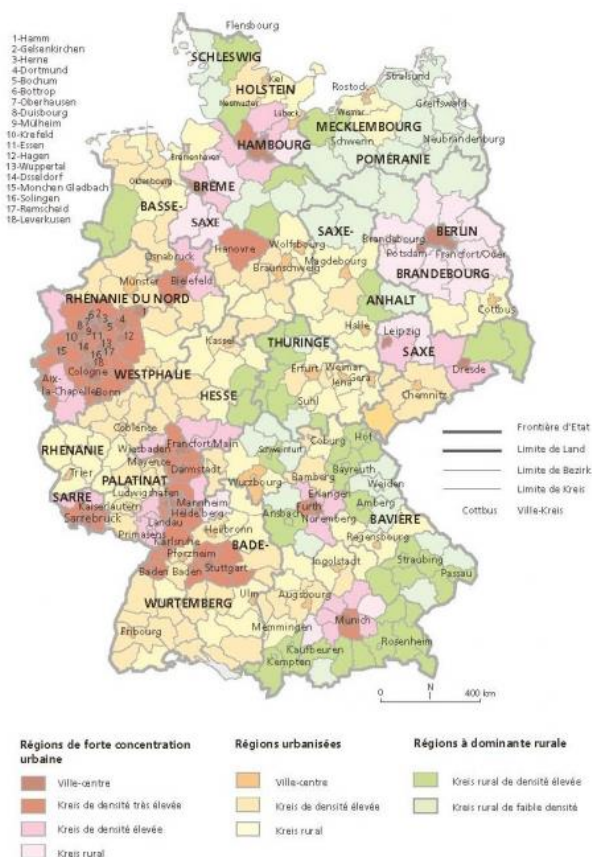
► 1. Catégories du rural et de l'urbain



⁹ [Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations – La France et ses territoires | Insee](#)

Coté Allemagne : "Les municipalités allemandes sont divisées en cinq catégories en fonction de leur taille. Toutes celles qui comptent moins de 2000 habitants sont des "communes rurales" et celles qui comptent entre 2000 et 5000 habitants sont appelées "villes rurales" (Landstadt). La définition du rural est progressive, qualitative plutôt que quantitative, et s'interdit toute référence réductrice à la seule activité agricole"¹⁰.

Patchwork de zones rurales [vertes], urbaines [brunes] et densément urbaines [rouges] : l'Allemagne (de l'Est) plus rurale que ses franges Ouest



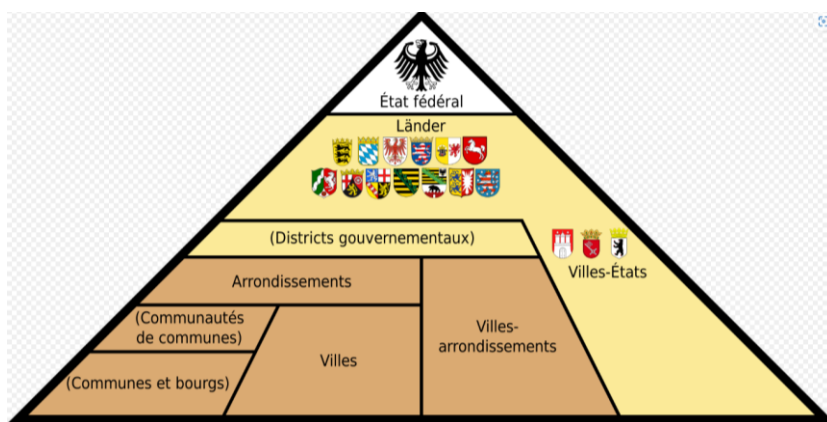
¹⁰ [Réinventer les campagnes en Allemagne - La définition de l'espace rural dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire en Allemagne - ENS Éditions \(openedition.org\)](https://www.openedition.org/)

Les cartes des zones rurales des deux pays se ressemblent par les "**nuances de ruralité**" et montrent l'**interdépendance entre le rural et l'urbain**. « Environ 5000 habitants » est un seuil pour caractériser la ruralité au niveau communal, des deux côtés du Rhin.

3. Politiques publiques multi-scalaires : de l'impulsion (par Bruxelles) jusqu'au niveau local (et/ou vice versa)

Tout professionnel impliqué dans les politiques locales (et/ou rurales) en France a été confronté, au moins une fois dans sa vie, à une comparaison avec l'Allemagne :

Les Institutions allemandes : au niveau national, Lander et local



Source : [Administration territoriale de l'Allemagne — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Administration_territoriale_de_l%27Allemagne)

La précédente décennie, en France, a été marquée par une réforme d'ampleur du millefeuille territorial français : les lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015). Réduire le nombre de régions françaises (l'équivalent approximatif des Landers en Allemagne), renforcer leurs rôles et leurs compétences (autour du développement économique et de l'aménagement du territoire), et faire monter en puissance le niveau inter-communal (communautés de communes en zones rurales, communautés d'agglomérations ou métropoles, selon la densité de population). Ainsi, la région et l'intercommunalité (les métropoles)

deviendraient le nouveau tandem, pour enrayer le déclin dans la compétition internationale. Cette réforme se veut cohérente avec l'Europe : elle intervient un an après que les régions sont devenues des autorités de gestion pour les programmes européens LEADER du pilier II de la PAC.

Encore une fois, la comparaison ne semblait pas valoriser la France :

"La première [certitude côté français] était de penser que l'Allemagne avait réussi une réforme territoriale dans les années 1970, avec toutes les différences que, dans un pays de structure fédérale, on ne pouvait manquer de relever d'un Land à l'autre, tandis que la France, disposant pourtant des pouvoirs d'un Etat centralisé, n'y parvenait toujours pas."¹¹

Critères	France	Allemagne
ADMINISTRATION TERRITORIALE : moins de communes en Allemagne !		
Nombre d'habitants (par commune)	1 760 (2014)	6 620 (2014)
Nombre de communes	36 700 (2014) 34 955 (1/01/22)	12 244 (2014)
Taille du pays (km ²)	551 000 km ² (hors DOM TOM)	357 000 km ²
Nombre d'habitants	68 millions (1/1/23)	83,8 millions

Malgré les différences dans ces chiffres (Allemagne : pays plus peuplé, plus dense, mais trois fois moins de communes qu'en France), les spécialistes sont formels : *"Au mille-feuilles territorial français correspond un mille-feuilles territorial allemand qui n'a pas grand-chose à envier au premier en matière de superposition des compétences. [Il nous a semblé que] le nombre de communes ne signifiait pas en soi grand-chose et [qu']il fallait davantage s'intéresser au développement des intercommunalités pour comprendre que **la France avait***

¹¹ [Introduction. De la difficulté des réformes territoriales en France et en Allemagne | Cairn.info](#)

connu et continuait de connaître une transformation en profondeur du maillage communal par le développement des intercommunalités" (11).

« Commune rurale, peu ou très peu dense (hors attraction des villes) »



Mairie de Mézères (Haute-Loire), avec matériaux de construction locaux (FR)



Hôtel de ville de Marburg (Hesse) (DL) : la commune se trouve dans un Kreiss de densité élevée, en région urbanisée (mais à proximité d'un Kreiss rural)

En France, « la commune est l'échelon de base de la République : celui de la démocratie locale », celle-ci « demeure l'unique échelon de collectivité à disposer de la clause de compétence générale qui lui permettra de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens ». A condition, bien sûr, d'avoir les moyens de ces politiques locales : pour les subventions européennes, ce sont bien les échelons supra communaux qui restent, en zones rurales, opérationnels et reconnus.

Au cours de la phase 2 du projet RR : s'intéresser davantage aux intercommunalités, à leurs initiatives (comme **le PAT : projet alimentaire territorial, analyse 1**, plus adapté aux niveaux supra communaux), aux autres territoires de projet regroupant plusieurs « interco » (les Pays, appelés désormais "PETR": Pôle d'Equilibre Territorial et Rural / les PNR : **Parcs Naturels Régionaux**, voir **analyse 5**) pour illustrer cette transformation profonde du réseau des communes par le développement des intercommunalités.

La grande différence entre la France et l'Allemagne : Les Länder disposent de budgets importants pour mener à bien leurs missions, certes évolutifs d'une période à l'autre, mais garantis par la loi et non négociés au coup par coup dans le cadre de plans Etat-Région (ces plans qui, en France, peuvent offrir les moyens financiers supplémentaires demandés pour candidater aux programmes LEADER). En France, le niveau gouvernemental met, en quelque sorte, sous tutelle les collectivités locales avec le système archi-complexe de la fiscalité locale française¹².

Autre aspect essentiel propre à l'Allemagne : le principe de péréquation des charges entre Etat fédéral et Länders, d'une part, et entre les Länders (Länderfinanzausgleich) qui prévoit que les Länders les plus riches, c'est-à-dire ceux dont les ressources fiscales sont les plus élevées, viennent en aide aux Länders les plus pauvres. Cette fiscalité nationale a elle aussi été modifiée en 2020, en se complexifiant et en s'adossant à la TVA (car, antérieurement, la péréquation des charges entre Länders reposait essentiellement sur 3 Länders contributeurs : **Bavière, Bade-Wurtemberg** et Hesse, alors que les 13 autres étaient bénéficiaires).

Sans aborder dans le détail toutes les **questions de financements**, certains sujets traités permettront d'aborder ce point-clé ([analyse 1](#), [analyse 2](#) & [analyse 4](#)) -qui explique parfois un profond décalage entre l'intention initiale du législateur et les résultats et impacts mesurés des politiques publiques.

¹² Suppression de la taxe d'habitation par MACRON, l'une des principales mesures de son 1er mandat présidentiel envers les collectivités territoriales.



Pont endommagé par un épisode cévenol... non encore réparé trois ans après (Saint-Etienne Vallée Française, Cévennes)

	<p style="text-align: center;">ANALYSE 1 :</p> <p style="text-align: center;">Démocratiser les politiques alimentaires Projet Alimentaire Territorial / Food Council Policy</p>
<p>Date de publication sur www.ARC2020.eu :</p> <p style="text-align: center;">Juillet 2023</p> <p><i>(Input pour le « rural annual gathering » d'ARC 2020 en Allemagne, Nov. 23, Hesse)</i></p>	<p>Démocratiser les PAT ? Peaufiner la boîte à outils des financements ! Agricultural and Rural Convention (arc2020.eu) (partie 1)</p> <p>Ernährungsrat: les possibilités démocratiques des PAiTs en Allemagne Agricultural and Rural Convention (arc2020.eu) (partie 2)</p>
<p style="text-align: center;"><u>ZOOM A</u> sur : LES POLITIQUES SOCIALES « MULTI-NIVEAUX », POUR L'ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS</p>	



Plat végétarien à l'évènement politique du 16/09/2023 (ALLIANCE DES TABLES LIBRES ET VIVANTES) (FR)



Soupe de marron et pain complet, Restaurant Gartenlaube Marburg (DL)

Bref état des lieux dans chacun des deux pays :

FRANCE	ALLEMAGNE (*)
<p>3^{ème} exportatrice mondiale en 2005, la France est aujourd’hui dans le Top 5 des pays exportateurs mondiaux de produits agricoles</p>	<p>L’Allemagne est le troisième exportateur agricole mondial. L’agriculture allemande exporte environ un tiers de sa production</p>
<p>Un paysan français nourrissait, en moyenne, 60 personnes à lui seul <i>(source : rapport Sénat 2008 ... déjà en 1958, rendement à l’hectare deux fois plus faible qu’en Allemagne).</i></p>	<p>Un agriculteur en Allemagne peut nourrir 142 personnes</p>
<p>En légumes, la France a été reléguée en 4^{ème} position dans l’UE (l’Espagne, devenue leader européen devant l’Italie) (idem pour les fruits : 4^e position)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 28% de la consommation de légumes est importée, ainsi que 71% de la consommation de fruits. <p><i>(Source : Agriculture française : une puissance mondiale qui décline vie-publique.fr)</i></p> 	<p>L’agriculture allemande ne couvre qu’un tiers des besoins des Allemands en légumes et seulement un cinquième de leurs besoins en fruits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60% des légumes consommés sont importés, ainsi que 80% des fruits.  <p>Seule la production de pommes de terre est supérieure aux besoins.</p>
<p>Le surpoids concerne 47 % des Français adultes. En outre, 17% des adultes souffrent d’obésité. <i>Inégalités socio-économiques par rapport à l’obésité.</i> <i>(source : Comprendre le surpoids et l’obésité de l’adulte ameli.fr Assuré)</i></p>	<p>L’Allemagne a une incidence d’adultes en surpoids et obèses à 54,8% en pourcentage de la population totale. <i>L’Allemagne classée comme le pays avec "la plus forte proportion d’enfants en surpoids en Europe" (2007)</i></p>

(*) : [L’agriculture en Allemagne : dix faits \(deutschland.de\)](#)

Résumé de l'article (en 2 parties) publié sur www.arc2020.eu :

Si le **Pacte Vert** et sa **Stratégie De la Ferme à l'Assiette** sont passés « sous les radars » de nombre de citoyens français, un coup de projecteurs historique sur les approvisionnements alimentaires locaux a été donné en 2020 lors des confinements COVID 19 et des pénuries alimentaires. Nombre de collectivités françaises et autres acteurs locaux en ont profité pour rappeler qu'ils étaient à la manœuvre pour apporter une contribution à cette lente (r)évolution, parfois depuis plus d'une décennie. L'approche cloisonnée des questions alimentaires et agricoles conduit à des lacunes politiques réelles ; l'une de ces lacunes les plus évidentes reste **[l'épineuse question des financements](#)**.

L'essor des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux), traduction française de **FPC (Food Policy Councils)** dans les pays germanophones, semble inscrit dans un **contexte institutionnel très prégnant**. Néanmoins, trop peu des **lignes de financement** sont disponibles pour ancrer des réalisations structurantes, dans une masse critique de territoires. Pour autant, si l'argent disponible semble toujours (bien) en-deçà des ambitions affichées, **la mobilisation citoyenne et l'inventivité viennent compenser ce handicap**, comme les démarches en Allemagne viennent l'illustrer (avec les principes DIY : Do It Yourself et l'idée de commencer par le faisable). Dans ce pays, on fonctionne avec une « **constellation de démocraties alimentaires locales** », où la société civile, avec des associations écologistes, est en première ligne.

La France des PAT peut se résumer à la confrontation « horizontalité / verticalité » : dans les territoires les plus innovants, avec une logique plus horizontale, et un nouveau rapport ville – campagne qui se dessine (**avec les PAIT : Projets Alimentaires Inter-Territoriaux**). **[Ces innovations territoriales peuvent intéresser l'Allemagne](#)**, pays plus densément peuplé que la France. La verticalité n'est jamais absente car l'apport des fonds européens (programmes LEADER, INTER-REG) reste majeur pour les initiatives les plus significatives (chantiers structurants de PAT ou de PAIT sur périmètre de population important).

<i>MULTI-TIERED RURAL POLICIES</i>	Synthèse des politiques publiques « multi-niveaux » évoquées dans l'analyse 1 :
------------------------------------	--

UE : [Sustainable Food Systems Law](#) (prévue dans la stratégie “Farm to Fork” et attendue pour la fin 2023 : in fine, retirée de l'agenda européen sine die)

National (FR) : future SNANC (Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat : attendue pour janv. 2024)	National (DL) : Nouvelle stratégie alimentaire nationale : annoncée pour 2025
Régions : autorités de gestion pour les financements européens LEADER	Landers : autorités de gestion pour les financements européens LEADER
Infra-régional : PAT (« Projets Alimentaires Territoriaux »)	Infra-régional : Food Council Policy (“Ernährungsrat”)

<i>SCREENING OF SOLUTIONS</i>	Synthèse des pistes de solutions (analyse 1) :
-------------------------------	---

- **Le cas des légumeries départementales (FR) : le chantier emblématique de PAT de territoires ruraux, avec diverses lignes de financement**
 - o Une voie plus exigeante pour les collectivités territoriales : **implanter sa propre exploitation maraichère (exemple Mouans Sartoux), pour avoir des produits bio ET locaux**
- Voir **[ZOOM A](#)** ci-après : **LES POLITIQUES SOCIALES MULTI-NIVEAUX, POUR L'ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS**
 - o Face à un modèle de l'aide alimentaire en crise : des expérimentations qui s'épanouissent (en France rurale).
 - o Des plaidoyers au niveau supra national sur le droit à l'alimentation (ex : FIAN) : vers une alternative à la SFS Law (retirée sine die de l'agenda européen) ?

- **La diversité des sources de [financements](#), pour un chantier comme les légumeries départementales, est forte** ; seuls les acteurs aguerris ou ayant la taille critique pourront y prétendre : en France, le ministère de l'Agriculture et ses services déconcentrés (les DRAAF), d'autres lignes spécifiques (ex : pacte Ardennes), l'auto-financement départemental, l'ADEME (agence gouvernementale dédiée à la transition écologique et climatique), éventuellement du Fonds Social Européen et/ou de l'INTER-REG. Et bien sûr, les Régions, autorité de gestion des programmes LEADER, à la condition que ... le Conseil régional le veuille bien, pour la nouvelle programmation 2023-2027. Enfin, le Fonds France Relance (pour 3 ans, lui-même co-financé par l'UE), sans aucune garantie de pérennité (la période post-COVID a ouvert une fenêtre d'opportunité pour les prises de conscience de notre vulnérabilité alimentaire).
- **Un simple calcul de coin de table montre que le compte n'y est pas, si l'on fait l'hypothèse que de telles réalisations (légumeries) sont souhaitables pour l'ensemble du territoire.** On comprend mieux, avec [cet exemple « légumeries »](#), l'une des recommandations de l'[EEB](#) sur la SFS law : « CAP as a daughter law for SFS ». **De fait, on n'est guère étonné du retrait de la SFS law** (car, en l'état, cette nouvelle politique européenne serait non financée dans sa mise en œuvre). Une minorité de parlementaires européens sont prêts à inverser ainsi la logique : **la PAC au service de la reterritorialisation de l'alimentation**, moins émissive en GES, plus végétale, plus saine, plus diverse, donc plus résiliente face aux aléas climatiques et ruptures d'approvisionnements des intrants type tourteaux ou nitrates. **Le plus gros trésor de guerre (le pilier 1 de la PAC) devrait lui aussi être mis à contribution pour faire « plus vite, plus haut et plus fort »** en matière de relocalisation des systèmes alimentaires. **Sans négliger le pilier 2 de la PAC. Ni même celui de la mobilisation tous azimuts contre le gaspillage alimentaire**

(aidée par les objectifs du Paquet européen sur l'économie circulaire) : **lutte qui, si elle est bien menée, constitue une des premières sources d'auto-financement des démarches PAT en général, et de réalisations comme les légumeries. Le passage en bio, lorsque son surcoût est compensé par une ration moins carnée, constitue aussi un autre levier d'auto-financement** (car la viande représente la moitié du prix d'un repas).

- **Un paradoxe, et gros sujet de controverses sur le long chemin vers des chaînes alimentaires résilientes** : l'Europe ne s'est jamais mêlée de proposer des changements sur les structures administratives des Etats membres, tout en étant très prompte à fixer des objectifs stratégiques ambitieux. **Sa boîte à outils de financements**, pour des sujets polymorphes comme les systèmes alimentaires territorialisés, est en outre tellement complexe qu'elle peut décourager. Voire creuser un fossé encore plus profond entre l'Union européenne et ses territoires les plus défavorisés / ruraux.
- Un des débats qui devrait être vif : **faut-il légitimer toutes les collectivités du millefeuille territorial comme possibles porteuses de PAT**, « leur donner une compétence partagée d'organisation de l'alimentation durable et résiliente et en faire des Autorités organisatrices de l'alimentation durable et résiliente » (Frédéric MARCHAND, 2022). Recommandation qui rejoint l'une de celles de l'[EEB](#) : les Plans nationaux pour une alimentation durable devrait impliquer tous les niveaux de gouvernance afin de maximiser l'efficacité, tout en préconisant « une forte obligation de rendre des comptes pour suivre les progrès réalisés ». En contradiction avec les écrits du CNA (Conseil National de l'Alimentation, **saisi en février 2023** par trois de ses ministères de rattachement : la santé, l'environnement et l'agriculture) : **“Compétence « alimentation durable » au sein du bloc communal”**. Ce qui est aussi une manière simple d'évacuer la question du manque de financement pour des chaînes alimentaires courtes et bio. Et aussi de tuer dans l'œuf des innovations comme les PAIT (Projets Alimentaires Inter-Territoriaux), moyen de massifier la reterritorialisation des chaînes alimentaires.



ZOOM A : LES POLITIQUES SOCIALES MULTI-NIVEAUX, POUR L'ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS

***La PAC a secrété un certain type de réponses aux enjeux croissants de précarité alimentaire, dans une Europe prospère.**

Il y a douze ans, à la rentrée 2011, une mésentente des ministres européens de l'agriculture concerne **la poursuite du Programme d'Aide Alimentaire aux plus Démunis (PEAD)** : une aide dont bénéficiaient **13 millions d'Européens les plus pauvres**. Le PEAD, installé en 1987 par le français Jacques DELORS et adossé à la PAC, « *prévoyait de mettre à la disposition des Etats membres des matières premières agricoles issus des stocks d'interventions européens (céréales, poudre de lait, sucre, ...). Les surplus agricoles, jusqu'alors stockés ou détruits pour soutenir les cours et assurer un revenu convenable aux agriculteurs, ont alors pu être achetés par une procédure d'intervention publique* »¹³.

***France – Allemagne : des visions politiques divergentes sur le PEAD**

Les questions sociales étant du ressort des Etats membres, toute initiative peut soulever des visions particulièrement divergentes. En décembre 2008, l'Allemagne, soutenue par la Suède, avait déposé un recours devant la CJUE contre la Commission européenne pour obtenir l'annulation du règlement annuel financier du PEAD pour l'année 2009. L'Allemagne obtient en 1^{ère} instance l'annulation du règlement financier, au motif que « *le budget annuel du PEAD doit avant tout être construit en utilisant les stocks d'intervention disponibles* » (ce qui n'était pas le cas pour le programme 2009 du PEAD). En conséquence, le budget global du PEAD qui était de 500 millions d'euros ces dernières années est ainsi passé pour 2012 à 113 millions d'euros.

Un accord entre la France et l'Allemagne sur l'avenir du PEAD est intervenu en novembre 2011. Cette dernière a accepté une prolongation pour les deux années suivantes - 2012 et 2013 - en l'échange d'un abandon de ce programme à partir de 2014. Et en raison de la diminution des stocks d'intervention

¹³¹³ Source : N. BRICAS & al., *Une écologie de l'alimentation*, Editions QUAE, 2021.

européens (changement d'alors dans la stratégie PAC), le PEAD fut remplacé en 2014 par le FEAD (Fonds d'Européen d'Aide aux plus Démunis), sur lequel repose en partie le financement de l'aide alimentaire.

***Les réponses de la société civile dans chaque pays, dans ce contexte européen mouvant.**

L'inspiration de Jacques DELORS pour le PEAD était soutenue par l'attitude visionnaire et décapante d'un humoriste français, Michel COLUCCI dit COLUCHE, qui a créé les [Restaurants du Cœur](#) dès 1985. Cette association Loi 1901 est l'une des quatre grandes banques alimentaires françaises. En 40 ans, avec une armée de bénévoles, de lieux prêtés par les collectivités locales pour toucher tout le territoire (dont les zones rurales) et une mobilisation d'artistes (pour un spectacle et album annuel), les « RESTO DU COEUR » sont devenus un monument national. A la rentrée 2023, quand l'association appelle au secours, elle lève 32 millions d'euros en deux mois pour faire survivre ce service co-produit par les citoyens, devenu indispensable. En France, en 2020, on estimait que 8 millions de personnes faisaient partie d'un foyer en insécurité alimentaire.


En Allemagne, une association DIE TAFEL (« La Table ») est lancée en 2005, soit 20 ans après les « Resto du Cœur ». Elle distribue de l'aide alimentaire : « *Pour un euro et après de longues queues, les plus démunis reçoivent deux fois par semaine des paquets de nourriture, des invendus récupérés par des bénévoles dans les supermarchés* » (source : RFI, 2019). Ce mouvement, comme en France, ne cesse de croître (+ 10%/an en 2019, soit avant l'effet accélérateur du COVID).

Les banques alimentaires en Allemagne militent pour pouvoir récupérer les surplus de la grande distribution, sur le modèle de ce qui se fait en France depuis 2016 avec la [loi GARROT](#) (coupler l'aide alimentaire à la lutte contre le gaspillage alimentaire : donc des exonérations fiscales sont ouvertes aux distributeurs et entreprises agro-alimentaires qui écoulent leurs invendus via les banques alimentaires). Or en France, les critiques fusent : « *Ce couplage ancre l'aide alimentaire dans une filière "qui ne dit pas son nom" et qui s'appuie sur les circuits longs du système agro-industrialisé* » et aussi : « *la défiscalisation n'est pas ciblée sur les produits : il en résulte un déséquilibre dans la gamme des produits récupérés* » ou encore : « *la loi GARROT a sous-estimé la violence de*

l'aide alimentaire ... je suis étonné de voir à quel point la santé publique est relayée hyper loin ».

*** Face à un modèle de l'aide alimentaire en crise : des expérimentations qui s'épanouissent (source : nos échanges en 2023)**

<p>TERRITOIRE - porteurs de projet</p>	<p>GENESE & PARTIS PRIS</p>	<p>RESULTATS & ENSEIGNEMENTS</p>
<p>Rhône Alpes Auvergne Réseau CIVAM / GESRA (réseau d'épicerie sociales et solidaires) <i>Projet de <u>recherche- action</u> :</i> <i>AcceCible</i></p> 	<p><i>-Sensibiliser les différents maillons présents dans la question d'une alimentation durable accessible à tous</i> <i>-Associer pour la première fois sur ce sujet des acteurs des deux filières : la filière agricole et la filière sociale, pour construire des solutions d'accès de tous à une alimentation durable et de qualité</i></p>	<p>*Film « La part des autres » réalisé par JB Delpias et O. Payage (plus de 500 projections) *Colloque du 28/03/19 *Rapport de recherche action 'Démocratie alimentaire et accès à l'alimentation durable des familles à petit budget', par D. Paturel – INRAE 2018 *Autres ressources pour déployer plus largement</p>
<p>Agglo LENS - LIEVIN LES ANGES GARDINS <i>Système Ménadel</i></p>  <p>Dominique HAYS, Président ANGE GARDINS & membre réseau national COCAGNE</p>	<p>*dès 2011, la mairie de Loos-en-Gohelle confiait à un acteur associatif ANGES GARDINS le pilotage opérationnel de la politique VITAL (idem « PAT ») *processus d'éducation populaire *puis financement INTER-REG France – England (ASPIRE)</p>	<p>-Mise en place d'un tiers lieu nourricier associatif : le MENADEL -avec un Système d'échanges de service ; les acteurs ne se rétribuent pas en euros mais avec de la MANNE (Monnaie d'une Autre Nature pour de Nouveaux Echanges)</p>

<p><u>PETR TERRE DE LORRAINE</u> (4 interco. + 153 communes rurales) ADT QUART MONDE <i>Maintenant de la dignité dans les assiettes</i></p>	<p><i>-Recherche action lancée par ADT quart Monde sur ce territoire rural à l'est de Nancy</i> <i>-7 ans d'expérimentations</i> <i>- « Une aspiration ancienne des cadres de l'action sociale » : trouver des alternatives au modèle des banques alimentaires, pour gagner en dignité</i></p>	<p>*Renforcer la capacité d'agir des personnes (pièce de théâtre : Les maux de la faim) *Faire avec, donner la parole (Labo CAP : Constats / Analyse / Propositions) *Réduire l'isolement 500 personnes touchées (sur les 10000 personnes du territoire sous le seuil de pauvreté)</p>
<p>ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS ALLIANCE DES TABLES LIBRES ET VIVANTES <i>Manifeste de l'Alliance (2019)</i></p> 	<p><i>-Fierté du métier de cuisinier et en même temps, un pas de côté par rapport à l'empreinte de la haute gastronomie française (modèle élitiste qui repose trop souvent sur l'exploitation des personnels de cuisine, des contrats entre grands chefs et industries agro-alimentaires, standardisation au détriment de la prise en compte de la personne, etc...)</i></p>	<p>*70 professionnels regroupés *s'affranchir du récit / du roman de la haute gastronomie française *inventer la restauration dédiée à l'accueil et l'hospitalité *porter des plaidoyers sur l'aspect social de la transition alimentaire ; mettre en avant le travail des invisibles (production agricole locale <u>et</u> mise en valeur des aliments)</p>

Source : interventions des acteurs au 4èmes rencontres de l'alimentation durable (Fondation D. & N. CARASSO, 10 octobre 2023), à l'évènement ALTA (11 octobre 2023), aux rencontres de LOOS en GOHELLE (28 et 29 juin 2023) et à la journée politique « la fin du restaurant » (Alliance des tables Libres et Vivantes, Gennevilliers, 16 septembre 2023)

Ce tableau pourrait être complété par les expérimentations de la **Sécurité Sociale de l'Alimentation**¹⁴, qui se déroulent dans de grandes métropoles comme Montpellier (pour toute la population), Bordeaux (pour les étudiants). Plus rarement dans [des petites villes \(Dieulefit, Drôme\)](#).

***« Demain, nos noms [d'Européens], peut-être grossiront la liste [des personnes éligibles au droit à l'alimentation] »** ([chanson des « Enfoirés – resto du cœur](#))

[Magali RAMEL, juriste française](#) spécialiste du **droit à l'alimentation**, résume ainsi le tournant majeur en train de s'opérer : « *Il s'agissait d'un droit reconnu au niveau international, mais surtout défendu dans le contexte de la lutte contre la faim dans le monde et **qu'il n'était reconnu dans aucun pays développé*** ». Le parti pris fut donc d'expérimenter d'autres approches que celles nées dans le contexte de la société d'abondance et des stocks d'excédents PAC des années 80.

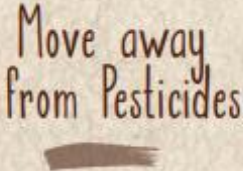
L'Allemagne, pays plus riche que la France, reste-t-elle pour autant éloignée de ces énergies humanistes ? Loin de là : il faut rappeler que le FIAN, fut fondé en 1986 pour lutter pour la réalisation d'un **droit humain à l'alimentation**. Cette ONG, active dans le monde entier, a basé le siège de son secrétariat international dans la ville de Heidelberg (Bade-Wurtemberg). En cet automne 2023, FIAN International et FIAN Belgique publient une [étude sur le droit à l'alimentation](#), ainsi définie :

«Le droit à l'alimentation est le droit de toute personne, seule ou en communauté avec d'autres, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, qui soit produite et consommée de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture [...] Le droit à l'alimentation ne se cantonne pas au droit de vivre à l'abri de la faim. Il correspond au droit [...] de célébrer la vie au moyen de repas partagés en communion avec autrui [...]. Le droit à l'alimentation exige des Etats qu'ils veillent à ce que les populations s'alimentent

¹⁴ [Modèle bismarckien ou beveridgien de sécurité sociale Fiches/Cours \(cours-de-droit.net\)](#) : plus proche du modèle beveridgien que du modèle bismarckien, car elle reste ouverte à tous, même les plus pauvres sans emplois.

toujours dignement. [...] A cet égard, le droit à l'alimentation soulève des questions fondamentalement politiques sur la façon dont nous produisons, distribuons et consommons la nourriture, auxquelles la terminologie bien souvent technique afférente à la sécurité alimentaire ne permet pas de répondre».

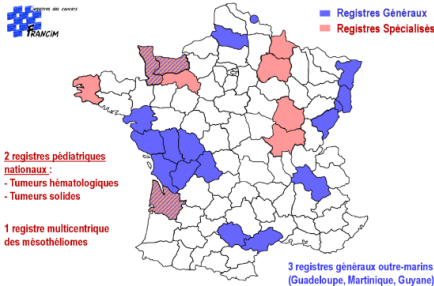

Il est encore un peu tôt pour savoir si cet enjeu, d'abord social, sera laissé à la main de chaque Etat membre et du potentiel créatif de sa société civile (resto du cœur / ADT Quart Monde / grandes métropoles et autres collectivités territoriales etc...) ou bien si ce sera au niveau européen que les avancées se feront jour.

	<p>ANALYSE 2 :</p> <p>Bien-être dans les zones rurales : vers une sortie des pesticides ?</p>
<p>Date de publication sur www.ARC2020.eu :</p> <p>Août 2023</p>	<p>Bien-être dans les zones rurales ? Un pas de côté, pour envisager la sortie des pesticides Agricultural and Rural Convention (arc2020.eu) (1^{ère} partie)</p> <p>Pesticides en milieu rural, les réelles répercussions - Analyse des pesticides, 2e volet Agricultural and Rural Convention (arc2020.eu) (2^{ème} partie)</p>



Produit anti-cancéreux (épirubicine[®]), administré en cas de cancer du sein agressif
(1^{ère} cause de mortalité par cancer chez les femmes en Europe ;
des études scientifiques : cohorte mère – enfant en Californie pointent la responsabilité de l'exposition aux pesticides pour certains cas de cancer du sein, après plusieurs décennies d'observations)

Bref état des lieux dans chacun des deux pays :

FRANCE	ALLEMAGNE
« Championne d'Europe » du volume de vente de pesticides en Europe	N°2 en Europe
Epannage : 3.44 kg/ha/an	Epannage : 4,05 kg/ha/an
12 % des exploitations en Agriculture Biologique en 2020 (+ 8 points /2010)	10 % des exploitations en Agriculture Biologique en 2020
<i>Couverture du territoire par des registres de cancers (= Surveillance sanitaire de l'ensemble de la population)</i>	
<p>TRES PARTIELLE (20% / cancers) Les Registres de cancers en 2019</p>  <p>Source : FRANCIM</p>	<p>COMPLETE</p>  <p>Source : GEKID.de (ci-dessus : incidence cancer prostate)</p>
<i>Surveillance & recherche épidémiologique, ciblant des agriculteurs et des agricultrices :</i>	
<p>- Cohorte AGRICAN (créée en 2003, avec la contrainte de couverture partielle ci-dessus). Une des 1ères cohortes de ce type dans le monde hommes & femmes (Ces travaux sont venus confirmer le lien entre pesticides et certains cancers chez les agriculteurs)</p>	<p>« Pas d'épidémiologie professionnelle en Allemagne sur ces sujets » (Pas de cohorte allemande d'agriculteurs et d'agricultrices : la seule en Europe comparable à AGRICAN, c'est la cohorte norvégienne)</p>

Résumé de l'article (en 2 parties) publié sur www.arc2020.eu :

Rachel CARSON, avec son livre sorti en 1962, parlait déjà de « l'absurdité des campagnes anti-cancéreuses si l'on laisse se multiplier les cancérogènes ». Le règlement SUR (Sustainable Use of Pesticides) nous propose encore au moins trente ans de coexistence avec les pesticides, avec l'objectif de sortie des pesticides vers 2050 (l'un des objectifs de la stratégie « Farm to Fork » adossé au Green Deal) : peut-on se permettre d'attendre encore trois décennies ? Non, répondent ceux qui plaident pour une réduction de 80% d'ici 2030 (et non pas 50%). **Pourtant insuffisant, l'objectif de « moins 50% » a été rejeté par le parlement européen le 22 novembre 2023 (« jour sombre en Europe »), symptôme inquiétant de la désinformation sur les effets délétères des pesticides.**

Cet article prend appui sur les connaissances accumulées à propos de l'impact des pesticides sur la santé, en distinguant deux types de population les exposées : les **agriculteurs et autres professionnels utilisateurs de pesticides** ([Partie 1](#)) et les **communautés rurales** ([Partie 2](#)).

Dans [la 1^{ère} partie](#), des initiatives françaises au service de la santé des agriculteurs touchés par l'exposition aux pesticides sont mises en avant, dont l'étude INSERM (2013 ; 2021). Le pouvoir réel de nuisances des pesticides, en général et leur effet cancérogène en particulier, est démontré. Regarder dans le détail comment est produite cette démonstration scientifique amène à une conviction : si on disposait de moyens indépendants plus étendus pour mener des études, la liste des pathologies imputables aux pesticides serait sans aucun doute plus longue. Et quand on consulte d'autres sources que l'INSERM : apparaissent des cancers comme le cholangiocarcinome « *en hausse dans toutes les tranches d'âge* » ou le cancer de la vessie (« *quadruplement de risque chez les femmes cultivatrices* ») ou le cancer du sein (équipe de recherche californienne, fondée sur une cohorte suivie sur plusieurs décennies), etc... etc...

Deux autres initiatives françaises **sans équivalent en Allemagne** sont détaillées :

*l'**association [PHYTO VICTIMES](#)** (à l'œuvre depuis 2011) : pour la reconnaissance des maladies professionnelles liées aux pesticides, et surtout pour déconstruire les discours sur les produits phytosanitaires, trop longtemps

dispensés aux jeunes en formation. En 10 ans, l'association a contribué à faire reconnaître comme maladie professionnelle des agriculteurs : maladie de Parkinson (2012), hémopathies malignes (2015) et **cancer de la prostate** (2022).

*la [cohorte AGRICAN](#) (installée en 2003), la **plus grande étude au monde conduite sur les cancers en milieu professionnel agricole**, réalisée par des chercheurs du Centre François Baclesse à Caen et de l'Université de Bordeaux.

L'exposition aux pesticides restent une des inégalités territoriales les moins présentées, ni commentées : [la deuxième partie de l'analyse](#) tire ce fil d'Ariane pour poursuivre le tour d'horizon des **impacts pesticides sur la santé des ruraux**. Si l'ensemble de la population ignorent que leur pays, la France, reste le premier consommateur de pesticides en Europe, juste devant l'Allemagne, **les communautés rurales**, elles, observent les pratiques d'épandage de pesticides avec de plus en plus de suspicion, voire d'indignation ou pire de résignation. **Vivre ensemble dans les zones rurales, c'est aussi accepter de débattre sur les impacts santé des intrants de l'agriculture**. Quelques sujets ci-après balisent assez bien la teneur des controverses, qui, si elles existent en France, sont des problématiques partagées en Europe :

***Beaucoup acteurs du monde rural n'osent pas incriminer explicitement les pesticides** (pourtant la prévention y est pertinente, dans des zones sous-médicalisées). En France, une **vague d'arrêtés anti-pesticides ont été pris par les maires ruraux** et péri-urbains (en 2019-2020, dans le contexte d'élections municipales), venant illustrer une prise de conscience croissante. A raison !

*Selon une étude publiée par le [CIRC](#), en Europe, le **taux d'incidence des cancers infantiles** a augmenté de 1 à 3 % par an au cours des trois dernières décennies (principalement les leucémies et les tumeurs du cerveau). Les enfants malades voire condamnés sont la face la plus hideuse des pesticides.

*Vu l'ampleur du désastre sanitaire, **la définition des zones tampon**, un des points de cristallisation du règlement SUR pendant l'année 2023 apparaît plus comme un sujet de diversion : des études convergentes (France-ATMO / étude INSERM / travaux de *deux ONG allemandes : Bündnis für eine enkeltaugliche Landwirtschaft et Umweltinstitut München*) arrivent à la conclusion que **les pesticides circulent sur de très longues distances**.

<i>MULTI-TIERED RURAL POLICIES</i>	Synthèse des politiques publiques « multi-niveaux » évoquées dans l'analyse 2 :
--	--

<p>UE : Directive européenne sur une utilisation durable des pesticides adoptée en 2009 Stratégie « Farm to Fork » qui devait être déclinée en un règlement SUR (mais : vote de rejet au Parlement Européen le 22 novembre 2023)</p>	
<p>National (FR) : Le plan ECO-PHYTO III bientôt lancé, en accord avec la stratégie « Farm to Fork » (ECO-PHYTO I date de la concertation nationale Grenelle en 2007 ; l'objectif de diviser par deux l'usage d'ici 2018, identique à SUR, n'a jamais été atteint)</p>	<p>National (DL) : Comme en France, « la mise en œuvre des réglementations déjà existantes sur l'utilisation et les risques des pesticides » est le principal problème aujourd'hui, avec une opportunité à « mieux séparer les intérêts publics et privés ».</p>

<i>SCREENING OF SOLUTIONS</i>	Synthèse des pistes de solutions (analyse 2) :
-----------------------------------	---

CONTRECARRER LA DESINFORMATION OU L'INDIGENCE DE L'INFORMATION¹⁵ :

- **En fil conducteur de l'analyse** : les agriculteurs n'ont pas été assez informés sur les dangers des pesticides sur la santé humaine, d'abord pour eux-mêmes ([1^{ère} partie](#)). Et plus largement, pour les riverains de cultures (dont leur propre famille), et les communautés rurales, qui paient le prix fort de la fuite en avant « pesticides » ([2^{ème} partie](#)).
- **Santé Publique France** est l'organe qui, en France, a pour mission la **prévention pour la santé** ; la Cour des Comptes en 2022 lui a recommandé une « **campagne d'information sur l'alimentation bio et la santé** ». Sans toutefois faire **des populations rurales surexposées** aux pesticides une cible particulière des politiques publiques de prévention-santé.

¹⁵ Notre propre inventaire des « EUPHEMISATIONS DE L'IMPACT SANTE DES PESTICIDES » (non exhaustif : il y en a tant !) a été mis à disposition d'associations partenaires.



Contributions aux plaidoyers

Analyse 2 : Bien-être dans les zones rurales : vers une sortie des pesticides ?

Les initiatives françaises (décrites dans [la Partie 1](#) de l'analyse 2) peuvent servir de « modèle » car elles constituent des dispositifs utiles sinon indispensables à une politique publique de sortie de pesticides :

- Ces initiatives françaises (INSERM, AGRICAN, PHYTO VICTIMES) ont le mérite d'apporter d'autres « vérités » sur les pesticides que celles colportées par ceux qui les vendent.
- La **reconnaissance des maladies professionnelles liées aux pesticides est un bon début**, car elle peut réveiller l'ensemble d'une profession majoritairement hypnotisée par des discours productivistes dépassés. Elle est aussi un premier pas vers **l'application du principe pollueur payeur** (application tout à fait justifiée, encore très partielle).
- La cohorte AGRICAN a réussi à faire d'un des points faibles français (**l'absence de couverture intégrale en registres de cancers** : cf [tableau FR / DL](#)) une force, et à produire un message clair : oui, des cancers (parfois difficilement curables) sont plus fréquents chez les agriculteurs.trices français.e.s qu'en population générale.

Enfin et surtout, chacune de ces initiatives contribue à **faire sortir du champ de la responsabilité / culpabilisation individuelle**¹⁶, les conséquences médicales parfois dramatiques de l'exposition aux pesticides : **la finalité de toute politique publique reste de raisonner en termes de cibles (en l'espèce, sous-groupes de population plus exposés et/ou plus vulnérables comme les enfants).**

¹⁶ A saluer, à cet égard, une thèse de médecine (soutenue le 21 novembre 2023, Université de Nantes), du Dr Juliette HEINRICH : « Facteurs de risques de cancers dans la CARENE (Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire) ». Elle illustre un virage significatif où les facteurs de risque individuel (tabac – alcool) ne sont plus les seuls étudiés en détail mais également **les facteurs de risque environnementaux (dont pesticides) et expositions professionnelles** (la zone d'étude autour de Saint-Nazaire et son estuaire). La maille d'études peut être infra départementale (5^{ème} interco /17 en mortalité prématurée avant 65 ans en Loire Atlantique), même si les données restent parcellaires. Les travaux apportent aussi une critique intéressante du manque de données dans les registres de cancers (la Loire Atlantique est l'un des 20 départements dotés sur les 100 départements, mieux que rien mais très perfectible).

En revanche, dans la mesure où ces initiatives portent sur des actions réparatrices¹⁷, elles perturbent peu le système « agriculture conventionnelle exportatrice mais dépendante aux intrants – agri-business amont et aval ».

- Comme l'a montré l'étude FOODWATCH¹⁸ : les **taxes sur les pesticides les plus toxiques au Danemark ont été le seul instrument de politique publique identifié à ce jour** ayant réussi à faire décroître la dépendance aux pesticides (-40%). **Cette approche est une application pertinente du principe pollueur payeur**, et plus efficace car s'opérant avant que le produit ne soit acheté et déversé par l'agriculteur.
- L'application de pesticides avec discernement n'est pas le point fort de la France, coincée dans sa fierté d'agriculture exportatrice (stabilisation des volumes de pesticides vendus, malgré les plans ECO-PHYTO). Par conséquent, la crispation sur la perte de **rendement agricole** qu'occasionne le renoncement aux pesticides peut être plus forte qu'ailleurs (au lieu de **raisonner plus globalement, a minima sur le revenu de l'exploitation agricole, allégé des achats d'intrants**).

Le raisonnement technico-économique à tenir dans le contexte de la relocalisation des chaînes alimentaires (approche obligatoire dans la perspective de réduction des émissions de GES) est très sérieusement documenté, décrit et testé à différentes mailles géographiques par l'association française SOLAGRO : agriculture bio (70% de la SAU en 2050) + réduction du gaspillage alimentaire + diminution de la consommation de viande + réduction de la dépendance aux intrants importés (dont nitrates). (cf [scénario AFTERRRES 2050](#) – pas d'équivalent en Allemagne, mais plusieurs acteurs sauraient l'adapter à la Ferme Allemagne).

Si la double déconvenue « glyphosate 2033 – rejet du règlement SUR » de novembre 2023 reste un danger mortel pour certains européens à moyen ou long terme, elle peut être aussi une opportunité d'élargir le raisonnement pour dénoncer l'immobilisme, car :

¹⁷ Ex 1 : suivi épidémiologique des populations, donc très longtemps après la mise en marché de molécules aux propriétés discutables, malgré une dangerosité connue dès les tests toxicologiques sur animaux / Ex 2 : l'indemnisation des victimes des pesticides se fait parfois bien après leur décès.

¹⁸ New report released by the NGO FOODWATCH "Locked-in pesticides" • Agroecology Europe (agroecology-europe.org)

- Le plus étonnant quand on parcourt le précédent [projet de règlement SUR](#), c'est de lire : « *This proposal does not have an impact on the EU budget* ». Si l'on peut écrire cela, c'est que le **principe « pollueur payeur »**, inscrit dans les textes fondateurs de l'UE, est loin d'être appliqué (parmi les exceptions : le fonds d'indemnisation des agriculteurs victimes de maladies professionnelles est abondé par l'industrie phytosanitaire, sans commune mesure avec le préjudice réel ni le nombre de victimes). Car la **précarisation financière** des aidants familiaux des malades de pesticides, celle des actifs malades non-agriculteurs (les riverains), est tangible : comment l'Europe peut-elle continuer à autoriser la vente massive de substances pathogènes dans l'indifférence de telles conséquences socioéconomiques et dans la sous-estimation des impacts santé ? **Le partage des compétences entre Europe et Etats membres sur les politiques de santé** facilite ce déni institutionnel et politique du fardeau financier des pesticides.
- Et c'est bien grâce à ce déni permanent et massif des impacts santé des pesticides, avec des **conséquences socioéconomiques impensées**, que le « système pesticides » tient la route depuis si longtemps. Pour mettre un chiffre éloquent sur l'ampleur mondiale de ce déni : la méta-analyse internationale de 2016, publiée par [D. BOURGUET et Thomas GUILLEMAUD](#). Ils ont mis en évidence que **seules 60 études avaient été produites « worldwide » entre 1980 et 2015 pour évaluer les coûts cachés et les externalités négatives des pesticides**. Soit : quasi rien.
- En France : la **Cour des Comptes, qui représente les « intérêts des citoyens contribuables »**, apporte des estimations diverses sur l'un des quatre postes de coûts [détaillés par ces 2 chercheurs, repris par la VIA CAMPESINA] : **le coût environnemental de détérioration de l'eau (polluée aux pesticides)**. La Cour vante le **préventif (pour la qualité des eaux)**, qui pourrait aussi s'appliquer à la santé humaine : « *La prévention ... comme un système économiquement plus avantageux que le système curatif* ». On attend **la traduction de ce principe de bonne gestion économique dans la nouvelle mouture de SUR**, qui ne ferait plus abstraction de l'effet pathogène des pesticides sur les humains.

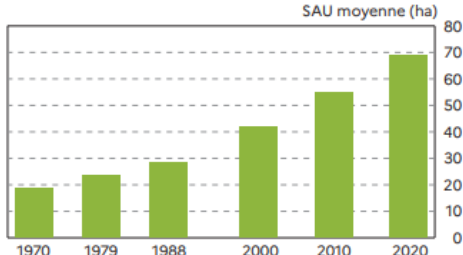
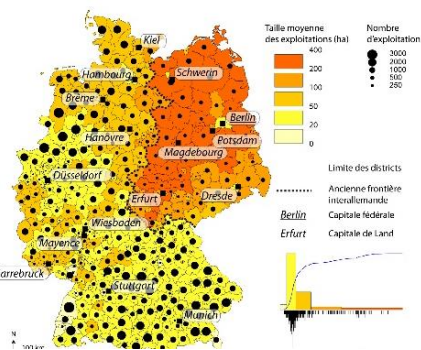
Ce qui est acquis : les coûts de traitement des cancers sont en train d'exploser.
Cet angle mort peut être utilisé pour renouveler les plaidoyers « pesticides ».

	<p style="text-align: center;">ANALYSE 3 : Accès au foncier agricole</p>
<p>Date de publication sur www.ARC2020.eu :</p> <p style="text-align: center;">Septembre 2023</p> <p style="text-align: center;"><i>(Input pour le « Rural annual gathering » d'ARC2020 en Allemagne, Nov. 2023, Hesse)</i></p>	<p>Accès au foncier : comment disposer de terres agricoles pour les agricultures plus résilientes ... sans aucun texte européen ? (Partie 1) Agricultural and Rural Convention (arc2020.eu)</p> <p>Accès au foncier : Comment Disposer de Terres Agricoles pour les Agricultures Plus Résilientes ... Sans Aucun Texte Européen ? (Partie 2) Agricultural and Rural Convention (arc2020.eu)</p>
<p style="text-align: center;"><i>« Peer review » de l'analyse 3 par Magali BARDOU (géographe de formation, cadre en collectivités territoriales) et par Coline SOVRAN (chargée de plaidoyer, Fédération Nationale TERRE DE LIENS)</i></p>	



Agriculture de polyculture – élevage (Massif-Central, FR)

Bref état des lieux dans chacun des deux pays :

FRANCE	ALLEMAGNE
<i>Nombre d'exploitations</i>	
<p>(2020) : la France métropolitaine compte 389 800 exploitations agricoles, soit environ 100 000 de moins qu'en 2010 lors du dernier recensement.</p> <p>(2010) : il y a 490.000 "fermes" dans l'Hexagone alors qu'il y en avait encore plus d'un million à la fin des années 80, et 664.000 en 2000.</p>	<p>(2020) 262 776 exploitations agricoles en Allemagne <i>(source : Office National de la statistique Destatis)</i></p>
<i>Taille moyenne des exploitations</i>	
<p>(RA 2020) : 64,6 ha. En 50 ans la SAU moyenne a gagné 50 ha.</p>  <p>Source : Agreste, octobre 2022</p> <p>(2010) 52,6 hectares en moyenne.</p>	<p>63 ha en 2020 (il y a 10 ans, cette moyenne était de 56 ha). 14% des exploitations travaillent 62 % de la surface agricole utile : à l'Est, 86% sont de grandes fermes de plus de 100 ha (cf illustration)</p>  <p>Source : Destatis</p>
<i>Mode de faire valoir : direct / indirect</i>	
<p>2/3 des terres agricoles françaises sont en faire valoir indirect</p>	<p>75% des terres allemandes sont en faire valoir indirect (fermage)</p>
<i>Transition démographique en zone rurale</i>	
<p style="text-align: center;">47. Rural business succession – Rural Trends</p> <p style="text-align: center;">Sur cette carte de l'Europe, la situation en Allemagne semble bien meilleure qu'en France</p>	

Résumé de l'article (en 2 parties) publié sur www.arc2020.eu :

Le **système de régulation du foncier** est particulièrement complexe (car ancré avant l'arrivée de la PAC) : **quelles trajectoires la France et l'Allemagne ont-elles suivi dans leurs histoires commune et singulière** ? Le foncier agricole obéit à un paradoxe économique saisissant : un facteur de la production agricole essentiel, mais hors du champ des **politiques publiques européennes (agricoles ou environnementales)**. Nous sommes au début d'une décennie où le renouvellement de génération chez les agriculteurs met en péril des pans entiers de l'agriculture européenne. D'où la forte attention à apporter à ces questions.

Quelques instruments comme le **droit de préemption** ([1^{ère} partie](#)) ont pu servir de bases à des propositions de construire [une politique foncière européenne ex-nihilo](#) (cette proposition de la VIA CAMPESINA est un fait d'actualité de l'année 2023). Ce droit constitue un **petit dénominateur commun entre la France et l'Allemagne, sur les questions du foncier agricole**. En France, le droit de préemption des fermiers est une des facettes ; les SAFER (et les collectivités) exercent aussi ce droit de préemption dans d'autres cas de figure.

Poursuivant la comparaison entre ces deux géants de l'Europe, [la partie 2](#) de l'analyse interroge dans quelle mesure **le niveau Lander / Région française est autonome et pertinent pour adapter les politiques foncières aux réalités locales**. Enfin, car la société civile reste un des moteurs de la transition agroécologique, les initiatives citoyennes restent un recours pour mettre le foncier au centre des attentions. Les associations [Terre de Liens](#) en France et Regionalwert-AG en Allemagne, œuvrent pour que des terrains agricoles soient disponibles pour les nouveaux entrants et le renouvellement agricole dans chacun de ces deux grands pays d'Europe.

A mesure que la menace climatique et démographique se précise, la liste des outils préconisés par le parlement européen en 2017 : « *déjà appliqués au sein de l'Union tels que **le droit de préemption, le plafonnement des surfaces, la constitution de réserves foncières publiques*** », peut s'allonger : les foncières régionales (un jour co-financées par un pilier 2 d'une PAC transformées ?), les foncières citoyennes, les instruments incitatifs pour les petits propriétaires « offrant » leurs terres en fermage, les dispositifs de rapprochement entre les cédants et les porteurs de projets agricoles alternatifs etc...

UE : Pas de directive, ni règlement sur l'accès au foncier agricole.

Seule l'articulation entre les articles 49, 54, 50 (droits des ressortissants d'autres Etats membres) et l'article 39 § 2 (nécessité d'opérer graduellement les ajustements opportuns dans l'élaboration de la PAC) du Traité de Fonctionnement de l'UE fondent les politiques nationales des structures agricoles.

⇔ *Paradoxe majeur, car « sans une **politique foncière agricole de l'UE**, il ne sera pas possible de mettre en œuvre le pacte vert, la stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, la stratégie « De la ferme à la table », la politique de cohésion territoriale ou la vision à long terme pour les zones rurales», énonce la ["Proposition de directive foncière"](#) de VIA CAMPESINA (§ 24).*

National (FR) :

La loi de modernisation date de 1962 ; cette législation engage l'exploitant à acquérir la propriété du sol qu'il cultive. Puis grande loi d'orientation de l'agriculture environ tous les 10 ans : LAAAF en octobre 2014 (ex : création des SDREA) ; la prochaine présentée au Parlement fin 2023 (cf propositions de TERRE DE LIENS, avec la Coalition Foncière, sur le foncier agricole)

National (DL) :

La Loi foncière est entrée en vigueur quasi au même moment qu'en France, soit le 28 juillet 1961.

Des modifications minimales ont été introduites en 1974 et 1986 (puis une fois la réunification opérée : en 2005, **2006** et 2008).

Régions : Pas de décentralisation comme en Allemagne.

*Seule la mise en œuvre des politiques foncières est régionale : SAFER ; « contrôle des structures agricoles » (installation / agrandissement, [dans certaines conditions](#)) est passée du niveau départemental au niveau régional (LAAAF, loi d'avenir de l'agriculture d'octobre 2014) : avec le **SDREA (Schéma Directeur Régional des exploitations Agricoles)**, élaboré par le préfet de région (représentant de l'Etat) en concertation avec la profession agricole.*

Landers : Depuis 2007, les lois fédérales restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient remplacées par les lois des Länder : à eux de prendre l'initiative, comme le Bade-Wurtemberg en 2010.

*En **Bade-Wurtemberg**, la société d'aménagement rural, sur la base de la loi de 2010 sur l'amélioration des structures agricoles, peut également exercer le **droit de préemption au bénéfice de sa banque foncière**, sans avoir un second acquéreur immédiatement.*

- Face à des politiques foncières agricoles (au niveau national) devenues anachroniques et/ou très inégalitaires :
 - Les foncières citoyennes **TERRE DE LIENS** en France et **REGIONALWERT-AG** en Allemagne : illustrant comment **les citoyens, proches du monde agricole ou non**, retrouvent leur place dans ce chantier sociétal.
- Comme le niveau européen reste encore inopérant : dans quelle mesure est-il pertinent de miser sur le niveau régional (à l'instar de l'Allemagne, décentralisation de la politique foncière agricole depuis 2007) ?
 - Atelier de travail avec la Fédération nationale TERRE DE LIENS en présentiel, 30 novembre 2023 (sur les SDREA dans leur environnement réglementaire : SRADDET, PAC PSN 2023-27).

Advocacy

Contributions aux plaidoyers

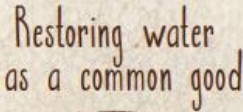
Analyse 3 : Accès au foncier agricole

Beaucoup d'obstacles en perspective **avant la généralisation à l'échelle européenne d'un instrument structurant comme le droit de préemption** :

- Des historiens estiment que « *les lois d'orientation [agricole] ont simplement **infléchi la ligne de pente en accentuant le processus d'élimination des plus petits producteurs*** », et concluent en affirmant que « *les grandes exploitations ont peu souffert des **barrières théoriques [dont le droit de préemption]** dressées pour bloquer leur extension* ». Des données plus actuelles démontrent que **la place du droit de préemption exercée par la SAFER reste marginale** (même si le reste de l'Europe souhaite disposer de tels instruments juridiques).

- **Le droit de préemption est un instrument juridique assez complexe :** « *Les règles qui gouvernent l'exercice du droit de préemption présentent cette particularité qu'elles relèvent, pour partie, du droit public [politiques publiques foncières et d'urbanisme] et, pour partie, du droit privé [dont le droit de propriété]. [Le contentieux de la préemption](#) est, en conséquence, partagé entre chacun des deux ordres de juridiction, avec tous les risques de dysfonctionnement qu'implique une pareille situation* ». La lecture de ce droit, à l'aune de **la Convention européenne des droits de l'homme** (toute loi d'un état membre devant se conformer à ce texte européen), est la suivante : « *On soulignera, ... s'agissant du contentieux relatif aux conséquences de l'annulation de la décision de préemption, que la répartition des compétences en la matière reste difficilement intelligible* ».
- Sur le temps long, « *la rivalité durable entre deux modèles agraires, la petite exploitation et la grande exploitation* » reste palpable : la logique d'agrandissement des exploitations induite par la PAC et son pilier 1 domine. Jusqu'à créer des monstres : des exploitations tellement grandes et chères qu'elles sont « ***devenues intransmissibles*** ». De fait, la recommandation du Parlement européen en 2017 de donner « ***la priorité aux agriculteurs locaux à petite et moyenne échelle ainsi qu'aux nouveaux et jeunes agriculteurs*** » reste parfois lettre morte. S'est installé l'accaparement progressif de la ressource foncière par des investisseurs en partie extérieurs au monde agricole. Même dans un pays bien administré comme la France, la machine statistique est incapable de décrire et caractériser le profil des détenteurs de parts dans les sociétés agricoles à capitaux ouverts. Les recensements agricoles ayant détourné le regard de ce fait majeur depuis le début de ce siècle.

La PAC est une politique agricole qui reste aussi, mais sans l'afficher, une politique agraire bien peu sociale (accaparement des terres, puis du Pilier 1). C'est donc par la Réforme de la PAC (plafond plus bas ***des paiements directs***) que l'Europe peut commencer à réguler le foncier agricole !

	<p>ANALYSE 4 :</p> <p>L'eau, bien commun ... risques climatiques, destin collectif</p>
<p>Date de publication sur www.ARC2020.eu :</p> <p>Octobre 2023</p>	<p>L'eau, bien commun ... risques climatiques, destin commun - 1ère Partie Agricultural and Rural Convention (arc2020.eu)</p> <p>Water as a Common Good .. and climate risks, a common destiny - Part 2/2 Agricultural and Rural Convention (arc2020.eu)</p>
<p><u>ZOOM B</u> : L'EUTROPHISATION DES EAUX DOUCES & COTIERES : QUAND (ET COMMENT) LA JUSTICE EUROPEENNE PEUT FORCER LA VOLONTE POLITIQUE DES ETATS MEMBRES</p>	



Le Convoi de l'eau, mobilisé devant l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (25 août 2023) (FR)



La Loire, Orléans – Août 2023 (FR)



Le Lahn (affluent du Rhin) – Marburg – Nov. 23 (DL)

Bref état des lieux dans chacun des deux pays :

FRANCE	ALLEMAGNE
<p><i>Bassins hydrographiques & lignes de partage des eaux -----</i></p>	
<p>L'occupation humaine du territoire européen s'est construite notamment en fonction des fleuves : le bassin versant reste donc l'un des maillages géographiques pertinents de la ruralité.</p>	
<p>05/2004 - A. Darmochwał - Benutzung im Rahmen der GNU/FDL gestattet</p> <p>Source : Europe - Bassins hydrographiques et lignes de partage des eaux • Carte • PopulationData.net</p>	
<p>A eux deux, la France et l'Allemagne regroupent des bassins hydrographiques qui se jettent dans toutes les mers européennes : Méditerranée, Océan Atlantique, Mer du Nord, Baltique et Mer Noire. Une manière (supplémentaire) de visualiser leur poids géostratégique, avec cette ressource clé : l'eau douce (& les mers, qui subissent les externalités négatives de l'agriculture).</p>	
<p><i>Taux de couverture de l'agriculture par l'assurance risques climatiques</i></p>	
<p>Seulement 17% de la SAU (Surface Agricole Utile) est assurée</p> <p><i>(Source : Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, avril 2023)</i></p>	<p>Assurance récoltes : 68,7% des agriculteurs enquêtés</p> <p>Assurance Bétail : 42,8%</p> <p><i>(Source: PALINKAS & SZEKELY – Wageningen Academic, 2008)</i></p>

Résumé de l'article (en 2 parties) publié sur www.arc2020.eu :

Le développement des méga bassines en France est un exemple choquant d'accaparement de **l'eau, notre bien commun**, qui conduit à l'aridification accélérée des zones ayant adoptées ces pseudo-solutions prédatrices (Chili, Californie, Espagne). Aussi, en France, l'été 2023 aura été marquée par la mobilisation de paysans de la Confédération Paysanne et d'autres citoyens, dont les militant.e.s des collectifs « Bassines Non Merci ! », réunis dans le joyeux et courageux cortège du **Convoi de l'Eau**. Leur revendication est simple : poser un moratoire sur le financement par argent public des méga bassines.

Le développement irraisonné des méga bassines s'inscrit dans ce que certains chercheurs appellent « **l'assurance par l'irrigation** ». 7,3 % des surfaces agricoles irriguées en 2020 contre 5,8 % en 2010 (source : France Nature Environnement), et ce n'est que le début, au vu des nombreux projets de « réserves de substitution » en cours d'instruction. Y a-t-il des **solutions plus collectives et surtout plus durables face aux risques majeurs de sécheresse et autres calamités climatiques** ? Comment sortir de cet énième paradoxe de notre « douce France », à présent aux avant-postes du changement climatique, mais **à la traîne en Europe sur l'assurance multi-risques climatiques** ? En se comparant avec un grand pays comme l'Allemagne, quels enseignements peut-on retirer sur ces questions sensibles et essentielles ?

Les agriculteurs composent avec quatre méthodes fondamentales de gestion des risques (climatiques ou autres) : **acceptation** (du risque) ; **transfert (via l'assurance)** ; **réduction du risque** (au cas par cas) ... ; et enfin **diversification** (pour minorer l'impact global de risque.s attaché.s à un type d'activité).

La [1^{ère} partie](#) est consacrée à une difficile transition, entre « **acceptation du risque** » et **transfert des risques climatiques (dont le premier : la sécheresse vers des compagnies d'assurances** : évolutions où s'observent des inégalités de situation entre agriculteurs européens. Dans une [2^{ème} partie](#), il est utile de s'interroger sur la résilience ... de **ce système de résilience de l'agriculture française**, l'assurance multi-risques climatiques, avec en miroir deux pays européens aux « solutions » différentes : **l'Espagne et l'Allemagne**.

UE : Règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant **certaines catégories d'aides**, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)

National (FR) : réforme en 2022 du régime de l'assurance récolte multirisques et fondement d'une réassurance, basée sur le modèle espagnol (loi du 2 mars 2022, précédée du rapport DESCROZAILLES)

Ordonnance n° 2022-1075 du 29 juillet 2022, consécutive à la loi du 22 mars 2022 : **futur modèle français de la réassurance** de l'agriculture

Le FEADER a pris le relais pour subventionner l'adhésion à l'assurance Multi-Risques Climatiques via le second pilier de la PAC (pour la programmation 2014-2020, et la suivante)
Répartition des compétences FEADER dans le PAC PSN 2023 – 2027 français : **l'Etat attribue les subventions pour l'Assurance multirisques climatiques**

Régions : N.A.

National (DL) : en 2015, directive cadre fédérale relative au versement de subventions pour répondre aux dommages dans l'agriculture (et dans la sylviculture) occasionnés par des catastrophes naturelles ou **de mauvaises conditions climatiques**

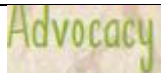
Rien d'équivalent (*dans le secteur de la réassurance*¹⁹, très mondialisé : deux des trois leaders mondiaux sont allemands **MUNICH RE** et **HANNOVER RE**)

Landers : Le « tout privé » n'est néanmoins pas la règle en Allemagne : des « cotisations » obligatoires (Beitragspflicht) sont versées par les éleveurs aux Länders (et non aux assureurs) pour pouvoir être dédommagés en cas de maladie de leur cheptel

¹⁹ L'Allemagne a inventé la réassurance à la fin du 19^{ème} siècle.

- **Articulation entre le système assurantiel de l'agriculture** (subventionné par le pilier 2 de la PAC) **et système de réassurance** (public / privé). De fortes différences d'un pays européen à l'autre, liées à l'histoire et aux partages de responsabilités, qui se cumulent avec des inégalités d'exposition au changement climatique.

- L'Europe envisage cette question par le contrôle de la **solvabilité des sociétés de réassurance** (secteur très mondialisé, comme l'ensemble des services financiers).



Contributions aux plaidoyers

Analyse 4 : L'eau, bien commun ... risques climatiques,
destin collectif

***Prendre comme angle d'analyse le système assurantiel (dont son volet réassurance) pour montrer que le système agricole n'est pas préparé à subir les assauts du changement climatique** (qui sont pourtant déjà à l'œuvre) :

- **Les Chiffres clés** : L'économiste [Jean CORDIER s'est exprimé publiquement](#), dans le contexte du Varenne de l'Eau, sur des chiffres clés : *« l'Etat ne mettra que 600 millions d'Euros par an pour réassurer l'agriculture, [...] c'est largement insuffisant. C'est deux fois plus qu'il faudrait : 1,3 milliards d'euros par an »*. **Si l'équilibre financier du système assurantiel s.l. est déjà fragilisé aujourd'hui, par sous-évaluation des besoins, qu'en sera-t-il en 2030 ? 2040 ou 2050 (prévisions climatiques déjà connues et préoccupantes) ?**
- **Les mécanismes clés de l'assurance multirisques climatiques** : la « moyenne olympique » (excluant la meilleure et la moins bonne année de récoltes des 5 dernières années), l'assurance en elle-même ne va jamais être un dispositif de résilience adéquat, face aux assauts du changement climatique et notamment les sécheresses. En outre, ce levier d'adaptation au changement climatique nous prive de récoltes.

***Relever des incohérences dans les objectifs de plusieurs politiques publiques nationales** (en France, bien moins dotée que l'Allemagne) :

La loi du 2 mars 2022 donne des objectifs ambitieux pour améliorer la couverture des exploitations agricoles françaises par l'assurance (opportunité de progrès quand on se compare à l'Allemagne et à d'autres pays européens). Selon les productions, (au moins) un doublement de la couverture par un contrat d'assurance multi-risques climatiques :

Pourcentage des surfaces assurées par un contrat d'assurance multirisque climatique (surface assurée / surface totale) par production

	Données pour 2020	Objectif cible pour 2030
Céréales, oléagineux, protéagineux, plantes industrielles	33 %	60 %
Vignes	34 %	60 %
Arboriculture	3 %	30 %
Prairies	1 %	30 %
Légumes (industrie et marché du frais)	28 %	60 %
Horticulture	3 %	30 %
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	6 %	30 %
Autres cultures (non assurables à ce stade)	n.s.	n.s.

Source : [LOI n° 2022-298 du 2 mars 2022 d'orientation relative à une meilleure diffusion de l'assurance récolte en agriculture et portant réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

On note que ces objectifs (pourtant vitaux pour l'agriculture française et la pérennité des exploitations existantes) ne sont pas repris dans le PSN français PAC 2023 – 2027, dans la mesure où la ligne consacrée aux outils de gestion des risques reste ... plate pendant toute la durée de mise en œuvre (en nombre d'exploitations concernées), ignorant les objectifs fixés par la loi du 2 mars 2022 (de fait, non financés ?) :

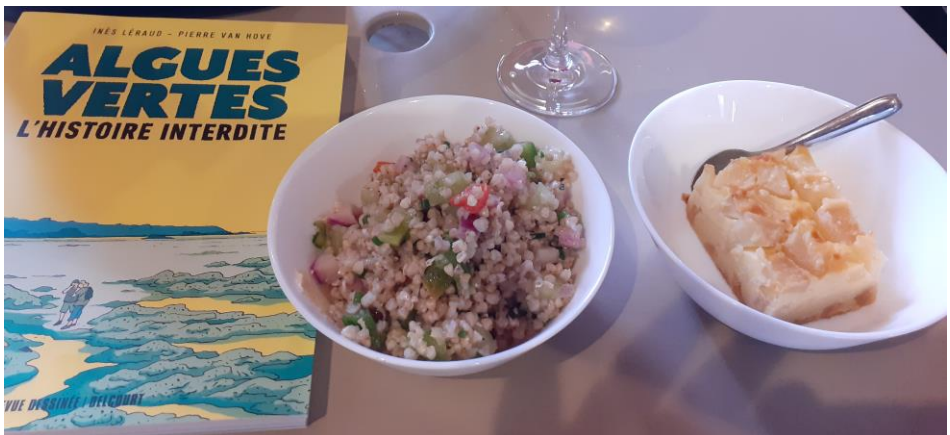
R.05 Gestion des risques	2023	2024	2025	2026	2027	2028
M.05 Nombre d'exploitations agricoles disposant d'outils de gestion des risques	433 694	433 694	433 694	433 694	433 694	433 694
50.01 PO Fruits & Légumes		114	680	1 095	1 085	
76.01 Paiement des primes d'assurance	55 074	56 000	56 500	57 000	57 500	58 000
76.02 Fonds de mutualisation	433 694	433 694	433 694	433 694	433 694	433 694
76.03 Instrument de stabilisation du revenu de la filière betterave sucrière	0	3 665	3 665	3 665	3 665	3 665

« Avec **186 M€ fléchés en moyenne annuelle sur l'assurance multirisques climatiques et le fonds de mutualisation sanitaire et environnementale**, le PSN agit de manière transversale dans l'objectif d'augmenter la part des surfaces couvertes par ces outils, en complément des dispositifs plus ciblés mobilisés dans les programmes opérationnels fruits et légumes » (source : Plan Stratégique National de la PAC 2023 – 2027 – Annexes et appendices, 2022 – version validée par l'UE donc en Août, 6 mois après la loi du 2 mars 2022).



ZOOM B : L' EUTROPHISATION DES EAUX DOUCES & CÔTIÈRES : QUAND (ET COMMENT) LA JUSTICE EUROPEENNE PEUT FORCER LA VOLONTE POLITIQUE DES ETATS MEMBRES

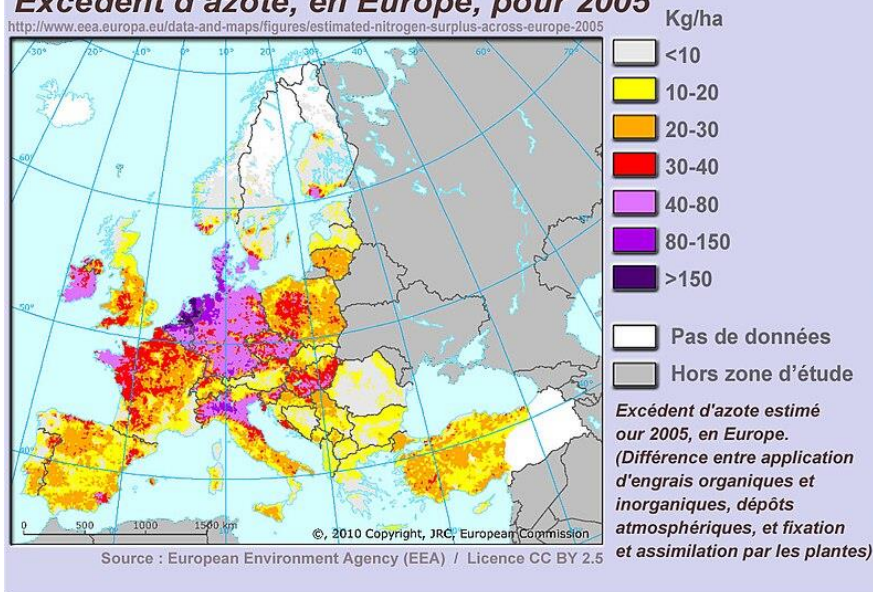
L'analyse sur les conséquences de l'eau rare, enjeu quantitatif, ne doit pas masquer des problèmes de qualité des eaux douces et côtières, communs aux deux pays France et Allemagne : **l'eutrophisation** (ce phénomène fait suite au sur-enrichissement des eaux par les nitrates et le phosphore d'origine agricole, qui entraînent un développement anarchique de certains végétaux aquatiques et un appauvrissement des eaux en oxygène). L'eutrophisation touche de nombreux lacs, réservoirs, rivières et enfin zones côtières, en France comme dans le reste de l'Europe. Elle génère des perturbations majeures pour les écosystèmes aquatiques, avec des impacts sur la santé animale et humaine et sur les activités économiques, dont le tourisme. Des morts sont même à déplorer comme le révèle la formidable enquête **« les Algues vertes, l'histoire interdite »**, une Bande Dessinée puis un film qui fut un succès en France en 2023, malgré la technicité du sujet.



Comme le grand public se saisit de ce sujet complexe, exaspéré par l'immobilisme, la désinformation et le saccage, une question s'impose : que peut-il espérer des institutions européennes et nationales ?

Excédent d'azote, en Europe, pour 2005

<http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/figures/estimated-nitrogen-surplus-across-europe-2005>



Cette carte montre que l'Allemagne a, depuis au moins deux décennies, un problème aussi aigu que la Bretagne et le grand Nord-Ouest français (en violet et rouge) sur ces conséquences désastreuses **de l'agriculture** intensive. Une différence réside dans la couleur dominante des algues proliférantes, sur les littoraux respectifs de chacun de ces deux pays : « *Les algues vertes [Ulva armoricana & Ulva rotundata] ne sont pas les seules capables de prolifération et d'accumulation en zones enrichies... Une **algue brune (phéophycée) ectocarpale, Pilaiella Littoralis**, décrite d'abord dans le Massachussets, abonde souvent en Mer Baltique et semble gagner plusieurs sites de Bretagne* ». Les marées vertes, brunes ou rouges sont donc un phénomène global, comme décrit par [Alain MENESGUEN](#), face la plus visible et malodorante des externalités négatives de l'agriculture dite conventionnelle.

***Les externalités négatives de l'agriculture « Nitrates » : l'Europe du temps long, avec le rôle de la Cour de Justice de l'Union Européenne (ex CJCE) :**

La législation européenne sur le taux des nitrates à respecter est ancienne. En **1975, une Directive européenne (75/440/CEE)** décrétant que les eaux de captage ne doivent pas contenir plus de 50 mg/litre de nitrates, et que les Etats

membres doivent tendre vers la valeur guide de 25 mg/litre. Dès 1985, en Bretagne, les concentrations moyennes des rivières dépassent les 50 mg/L. En 1988, des scientifiques de l'IFREMER démontrent que la cause principale des marées vertes sont **les nitrates issus de l'agriculture intensive** (apports azotés dans les cultures et effluents des élevages intensifs : lisiers et autres déjections).



Une rivière dans les Cévennes (FR)

En 1991, l'Europe approuve la [Directive 91/676/CEE](#), sur la protection des eaux polluées par les nitrates à partir de sources agricoles. **Cette directive** devait être transposée dans le droit national avant le **19 décembre 1993 : cela fait donc 30 ans tout pile que les Etats membres œuvrent à restaurer les taux de nitrates**. En 2000, la Directive cadre européenne sur l'eau impose de parvenir à un bon état écologique des masses d'eau souterraines et de surface en 2015, tout en permettant des reports de calendrier jusqu'en 2027.

Ces objectifs réglementaires restent dans l'actualité européenne via **les possibles condamnations par la CJCE -depuis 2009, CJUE** (Cour de Justice de l'Union Européenne). Comme l'expliquait l'EIPA en 2004 à des hauts fonctionnaires français (juste quand on commençait à évoquer le frémissement du verdissement de la PAC) : *« La CJCE est en place pour forcer la volonté politique des Etats ; s'il n'y a pas de volonté politique pour mettre en œuvre le droit communautaire, la CJCE sait faire »*. **Dans le domaine de l'environnement, en 2005, la moitié des procédures pour mauvaise application des Directives européennes concernait l'eau.**

Certes la CJUE sait faire, mais l'histoire montre qu'elle a dû s'y reprendre à plusieurs fois. Sur ce plan-là, en France, [l'association Eau et Rivières de Bretagne](#) a joué un rôle majeur : par suite de son dépôt de plainte, **dès 1993, la Commission Européenne a mis la France en demeure de respecter ses Directives**. La ligne de défense de la France est d'abord de tergiverser (avec des arguments de procédure) ; les autorités françaises mettent « très longtemps à comprendre l'exigence de la Commission d'un plan d'action organique » (renvoyant à une obligation de moyens, plus qu'à une obligation de résultats). Finalement, la France sera condamnée à payer des pénalités entre

2002 et 2007. Lourdes mais pas dissuasives : à nouveau en juin 2013 et septembre 2014, la France a été condamnée par la Cour de Justice de l'Union européenne pour une application insuffisante de la directive nitrates. Tout l'historique de ce contentieux est retracé dans le site internet d'Eaux et rivières de Bretagne, avec une synthèse parlante : « [le mirage de l'application du droit européen](#) ». L'histoire continue en 2023 avec une distribution d'eau potable par camions sur des zones trop polluées par les nitrates...

***Les pistes de solution : en principe, multi-niveaux mais en pratique ?**

La Commission européenne suit l'application de la [Directive 91/676/CEE](#) : « Au cours de la période de référence [2016-2019], **dix affaires d'infraction** étaient en cours à l'encontre d'États membres: [dont celle] **contre la France, concernant la désignation de zones vulnérables aux nitrates (clôturée en 2019) ; contre l'Allemagne, concernant le programme d'action** ...Un pourcentage élevé de stations de surveillance des eaux souterraines affiche encore des niveaux supérieurs au maximum de 50 mg de nitrates/L [notamment] en Allemagne [...] Les États membres qui se démarquent par leur grand nombre d'eaux eutrophes sont la République tchèque, la Finlande, le Danemark, le Luxembourg, la Belgique, **l'Allemagne**, la Lettonie et la Pologne ».

Pour donner suite à ces condamnations, « les ministres en charge de l'écologie, et de l'agriculture [français] ont souhaité s'informer précisément des choix de nos voisins européens [dont l'Allemagne], de leurs succès, de leurs visions de l'avenir »²⁰..

Comme cet effort d'étude des bonnes pratiques européennes se passe en 2015, l'année de préparation des Accords de Paris sur le Climat, un petit paragraphe s'intéresse, à raison, au lien entre réduction des nitrates et atténuation des Gaz à Effet de Serre : « **La directive nitrates pourrait être présentée différemment de façon à inciter les éleveurs à considérer l'azote d'origine animale comme une richesse qu'il ne faut pas envoyer dans l'atmosphère mais qu'il faut valoriser au maximum par épandage (avec enfouissement immédiat), de manière à diminuer les émissions de N₂O et NH₃. Ceci réduirait significativement la**

²⁰ [La directive nitrates dans six États membres de l'Union européenne | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)

fabrication et l'usage des engrais chimiques diminuant ainsi également les émissions de CO₂. Il faut également noter que l'optimisation de l'alimentation des vaches laitières pour réduire la production d'azote dans le cadre de la DN peut contribuer corrélativement à réduire les émissions de méthane dans l'atmosphère » (8).

Le reste du rapport d'étude se borne à décortiquer de **petites solutions incrémentales** ... sans aucune mesure avec l'ampleur du problème à traiter. Ainsi on s'arrête sur un futur projet de loi en Bavière : « *Distance du cours d'eau : 3 m (4m dans la prochaine ordonnance) ; peut être abaissé à 1m si épandage de précision ; en cas de pente > 10%, la distance est de 5 m. Des mesures + sévères localisées possibles : Bade Wurtemberg : 5m* ». On voit concrètement comment cette injonction à produire des plans d'action en cas de contentieux avec la CJUE amène à beaucoup de créativité ... sur les mesurette. D'autres acteurs institutionnels font le constat que « *la mise en place de zones tampons est obligatoire le long des cours d'eau et des lacs, mais elle n'est pas toujours respectée* » (Banque des Territoires). Vu l'enlisement : aucun levier de progrès ne peut être négligé !

Il en était toujours et encore question lors du processus de validation du PSN 2023 – 2027 (Plan Stratégique National) français : **l'Autorité Environnementale (indépendante)** a joué son rôle en demandant à un effort significatif à ce sujet.

- Le PSN a été complété par une intervention visant à **diminuer les flux de nitrates et de phosphates vers les masses d'eau**, comme le recommandait l'Autorité environnementale. Une MAEC « système » supplémentaire a été ajoutée au catalogue des MAEC surfaciques proposé à l'échelle nationale ayant pour objectif de répondre notamment à cet enjeu et en particulier à la nécessité de lutter contre la **prolifération des algues vertes**. Cette MAEC est adaptée aux exploitations des baies algues vertes où l'enjeu est le plus clairement identifié, conformément au diagnostic préalable à l'élaboration du PSN, et propose aux agriculteurs de mettre en œuvre des pratiques limitant la fertilisation et les fuites d'azote vers les masses d'eau, ainsi que des pratiques de couverture des sols et de réduction de l'utilisation des herbicides.

Source : Plan Stratégique National de la PAC, Déclaration environnementale, MASA 31/08/22

L'action des collectivités territoriales est régulièrement mise en avant : « *Le passage des bassins versants à l'agroécologie montre ainsi des résultats déterminants et des coûts de dépollution divisés. Ce fut le cas pour **la ville de Munich en Allemagne**, qui incite depuis 1991 les agriculteurs situés dans la zone*

d'influence des points de captage d'eau à se convertir à l'agriculture biologique. L'eau du robinet y est désormais pure et non traitée, alors qu'elle était très chargée en nitrates avant cela » ([Banque des Territoires](#)). En France, les actions originales de [la métropole de Rennes](#) (taille équivalente à Munich) pour réduire le taux de nitrates des eaux potables, en bonne intelligence avec des agriculteurs des zones de captage, sont de plus en plus relayées. Afin de rappeler que les solutions agronomiques, économiques et écologiques existent.

***En conclusion : l'application (toute relative) du droit communautaire, une mauvaise publicité pour l'Europe ?**

Tout.e européen.ne qui prend sa retraite aujourd'hui a vécu toute sa vie d'adulte sous la « protection » de la Directive Nitrates : protection théorique, comme cela est rappelé ci-dessus, car même les condamnations successives de la CJUE n'incitent pas à un changement plus radical de modèle (moins d'élevage intensif avec effluents azotés, plus de végétal dans les rations). Changement par ailleurs souhaitable pour que les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture baissent significativement.

S'il.elle est atteint.e de cancer digestif, il.elle est peut être tombé sur l'information qu'un fort taux de nitrates dans les eaux augmente la fréquence d'apparition de ces cancers -pas les plus faciles à soigner ni à endurer. Seuls des surcoûts de traitement de potabilisation de l'eau le protègent (pas la Directive seule). Et éventuellement ses propres choix alimentaires.

S'il.elle est particulièrement choqué.e par la guerre apparue aux portes de l'Europe, il.elle a pu apprendre que **l'agriculture française, qui vante sa « souveraineté alimentaire », est en réalité dépendante à 90% d'importations d'engrais azotés depuis ... la Russie et la Chine**. Seule l'agriculture biologique, en introduisant des légumineuses dans les rotations des cultures, restaure la souveraineté alimentaire sur ce point clé.

Alors, dans les 6 prochains mois de campagne européenne, quelle place sera donnée à un tel sujet ? Sans doute discrète, car le sujet reste complexe, et enkysté depuis un demi-siècle.

Islands of Resilience

ANALYSE 5 : Parcs Naturels Régionaux, îlots de résilience ?

Date de publication sur
www.ARC2020.eu :

Novembre 2023

[Îles de Résilience : Parcs Naturels en France & en Allemagne | Agricultural and Rural Convention \(arc2020.eu\)](#) (1^{ère} partie)

[Îles de Résilience 2/2: Aménagement du Territoire et Biodiversité | Agricultural and Rural Convention \(arc2020.eu\)](#) (2^{ème} partie)

ZOOM C (en annexe version FR du document) : Des plans Neige au Plan Avenir Montagne : vers un verdissement du tourisme blanc ?



Merveille géologique dans le PNR des Bauges (labellisé géoparc) (FR)

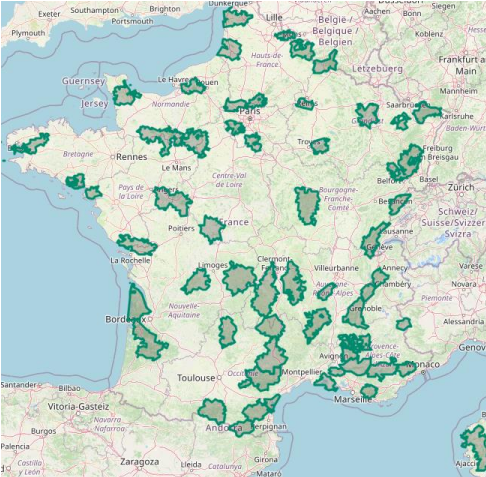





Affleurement de roches volcaniques (basaltes), franges du Naturpark Lahn – Dill – Bergland (DL)



Paysage agro-forestier dans le Parc National des Cévennes (FR)

Bref état des lieux dans chacun des deux pays :

FRANCE	ALLEMAGNE
Parcs Naturels Régionaux / NaturParks (catégorie V UICN)	
<p style="text-align: center;">58 Parcs Naturels Régionaux – 19,1 % de la superficie terrestre</p>  <p>Source : Découvrir les 58 Parcs Fédération des Parcs naturels régionaux (parcs-naturels-regionaux.fr)</p>	<p style="text-align: center;">105 Parcs Naturels – 28 % de la superficie terrestre</p> 
Parcs Nationaux (catégorie II UICN)	
<p>(Territoires en rouge) : onze parcs nationaux, dont huit en métropole – 2,2% de la superficie terrestre en métropole (=hexagone) <i>(source : d'après DATALAB, 2021)</i></p> 	<p style="text-align: center;">– 0,6% de la superficie terrestre</p> 

Résumé de l'article (en 2 parties) publié sur www.arc2020.eu :

A l'heure où l'emballlement climatique devrait façonner l'agenda des politiques publiques agri-rurales « multi-scalaires », il nous semble pertinent de s'appuyer sur ce qui existe déjà dans les territoires -dont les parcs naturels régionaux, notion commune à plusieurs États membres.

Dans [la 1^{ère} partie](#), mettre en avant l'expérience des parcs naturels régionaux est une manière de poursuivre une **analyse croisée des trajectoires France / Allemagne**, vers la construction de territoires ruraux plus résilients. Deux secteurs économiques : **l'éco-tourisme et l'agriculture durable** tentent de s'y développer, non sans quelques conflits de priorité. Le carburant indispensable de ces politiques rurales : les fonds LEADER, a connu des ratés spécifiquement français, à rappeler pour susciter une vigilance dans les autres états membres.

En cette année où la « planification écologique » à la française a occupé l'actualité (mais sans parler de PNR !), il paraît utile de se souvenir des **Parcs Naturels Régionaux**, pilotés par une charte concertée, outil de planification avec un horizon stratégique à 15 ans : avec la loi Voynet de 1999, les chartes de PNR devenaient en principe des **projets de territoire durable, dont se dote une communauté rurale pour faire vivre et préserver un territoire exceptionnel**. En Allemagne, les « parcs naturels » (**Naturparke**) sont créés sur initiative associative et ils sont largement financés et gérés de manière collégiale par les Länders, les districts administratifs et les communes. Différence majeure avec les PNR français : la planification est volontaire et de nature indicative. Mais, au final, 80% des NaturParkes en ont une ! En France comme en Allemagne, ces territoires de projet incarnent concrètement **des approches ascendantes** (« bottom up », mantra de la communauté LTVRA : Long Term Vision for Rural Areas).

Comme l'intention première de la LTVRA est de **“désiloter les politiques publiques”**, pour conduire une transition écologique et sociale, la coexistence des deux grands secteurs économiques des zones rurales : l'agriculture et le tourisme est utile à observer. Et cela nous amène à l'enjeu transverse du grand cycle de l'eau. Or l'adaptation au changement climatique n'est pas non plus la priorité de la LTVRA, qui reste encore sur une vision

ancienne et classique de “territoires prospères”, où les ressources naturelles sont une simple variable d’ajustement.

Dans la [deuxième partie](#) de l’analyse (sous-titre : (A)ménagement et biodiversité), est décrite la trajectoire mieux-disante de certains PNR français. Comme des parcs naturels allemands, ils se sont dotés d’une **labellisation « Géo parc » (label de l’UNESCO)**. En ayant un label géré au niveau international (UNESCO), ces initiatives locales peuvent être comprises comme une course à l’attractivité touristique au niveau international (grignoter la part de marché du « grand canyon » avec chaque géo parc labellisé), ou bien au contraire comme une relocalisation de l’émerveillement touristique (avoir un Colorado dans chaque pays ou région).

D’autres possibilités pour progresser sur ces questions complexes de la protection de la biodiversité peuvent être présentées : **le parc national des Cévennes**, unique à de nombreux égards, collabore avec les 11 PNR qui l’entourent pour donner vie à des concepts d’aménagement (durable) du territoire tels que les corridors écologiques. Ce réseau appelé IPAMAC, créé en 1998, est un réseau **construit bien au-delà des frontières administratives classiques**. Les financements obtenus émanent notamment des fonds FEDER (lesquels accordent trop peu de moyens, pour **la protection de la Biodiversité et de la Nature**).



Le Chemin de Stevenson (GR 70), une des réalisations de l’IPAMAC (FR)

<i>MULTI-TIERED RURAL POLICIES</i>	Synthèse des politiques publiques « multi-niveaux » évoquées dans l'analyse :
--	--

([1^{ère} partie de l'analyse](#) : « PNR, îlots de résilience »)

UE: LTVRA (Long Term Vision for Rural Areas) / Fonds de Cohésion (FEDER) / PAC Pilier II (FEADER)	
<p>National (FR) : La création d'un PNR est encadrée par le code de l'Environnement (décret signé par le Général de Gaulle le 1^{er} mars 1967) Loi Voynet (1999) : charte de PNR, planification sur 15 ans (labellisation accordée pour 12 ans) ANCT : autorité de gestion des fonds FEDER Ministère de l'agriculture : autorité de gestion de certaines lignes FEADER</p>	<p>National (DL) : Ce que doit être un parc naturel est défini à l'article 27 de la loi fédérale sur la protection de la nature (les NaturParks existent depuis 1957)</p>
<p>Régions : Autorité de gestion des fonds LEADER (subventions accordées aux GAL) depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014²¹</p>	<p>Landers : L'Allemagne est plus décentralisée que la France pour la gestion des fonds européens. Lois régionales de protection de la nature (pour régir un certain nombre de sujet, dont l'obligation ou non de planification)</p>
<p>Infra-régional : Parcs Naturels Régionaux (sur le périmètre de plusieurs intercommunalités) ; certains PNR sont des GAL</p>	<p>Infra-régional : les NaturParks sont créés sur initiative associative et ils sont largement financés et gérés de manière collégiale par les Länders, les districts administratifs et les communes (les aménagements récréatifs relèvent surtout de financements privés ou de partenariats public-privés)</p>

²¹ Seule la région Alsace avait pu l'être à titre expérimental dès la programmation LEADER 2000-2006

(2^{ème} partie de l'analyse : « (A)ménagement du territoire et biodiversité »)

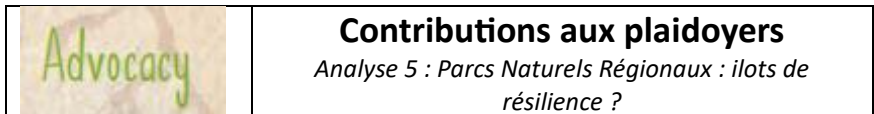
UN: Labellisation “géoparcs” (UNESCO) (classée catégorie III par l’UICN)	
UE: Nature Restoration Law approuvée le 12 juillet 2023	
Infra-régional : Parcs Naturels Régionaux (sur le périmètre de plusieurs intercommunalités) ; certains PNR candidatent à la labellisation « géopark » (plus ambitieuse)	Infra-régional : NaturParks (idem : les premiers géoparcs européens ont été labellisés en Allemagne)

<i>SCREENING OF SOLUTIONS</i>	Synthèse des pistes de solutions mentionnées dans l’analyse :
-------------------------------	--

- Réseaux de coopération inter-territoriale
 - o **Fédération EUROPARC** (initiative associative d’origine allemande)
 - o **European Geoparks Network** : 94 géoparcs dans 28 pays européens
 - o **IPAMAC** : *coopération horizontale et pluri-décennale entre le Parc national des Cévennes et 11 Parcs Naturels régionaux incarnant la notion de trames écologiques*
 - o **Voir aussi zoom C (en annexe)** : le programme Avenir Montagne pour bifurquer vers un tourisme « 4 saisons ».

- Intégration entre politiques publiques (en vue d’une meilleure protection des ressources naturelles)
 - o **Agriculture / Tourisme** : même dans les zones réputées bien arrosées (Massif-Central), le grand cycle de l’eau tend à devenir transverse et donc central dans la conduite de ces deux politiques économiques rurales

- **Si les PNR / naturparks ont vocation à être une échelle pertinente pour bâtir la cohérence entre agriculture et tourisme**, des contre exemples : comme le Lander du Schleswig-Holstein, qui limite les objectifs du parc naturel à un seul objectif à savoir les activités récréatives dont le tourisme (A souligner que le Schleswig-Holstein est l'un des rares Landers à avoir sur son territoire les deux types de parcs : des parcs nationaux et des NaturParks).
- **Ménagement du territoire (par une agriculture durable) et biodiversité** : exemple du score HVN (Haute Valeur Naturelle), élevé dans les Cévennes (seul parc national français dont le cœur est habité, en zone de moyenne montagne).



Tous les PNR français qui révisent leur Charte en ce moment ont le **même horizon de temps que la LTVRA (soit 2040)** ; ainsi en est-il aussi pour tous les nouveaux PNR qui se créent ou sont à l'étude.

Par souci de nuances ou d'ouverture vers toute forme d'innovations territoriales à venir, la LTVRA et ses travaux afférents ne mentionnent pas explicitement **les territoires de projet ruraux** que sont les parcs naturels régionaux (ou leur équivalent allemand : les naturparks). On passe ainsi à côté d'une notion fédératrice entre nombre de pays européens, alors que l'urgence climatique est devant nous.

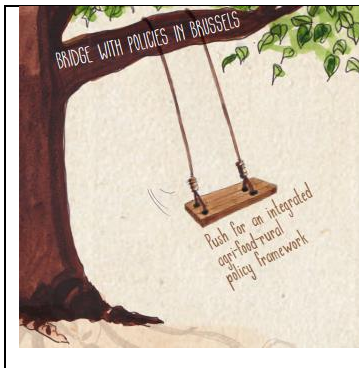
Comme l'intention première de la LTVRA est de "**désiloter les politiques publiques**", mantra pour conduire une transition écologique et sociale, la coexistence des deux grands secteurs économiques des zones rurales :

l'agriculture et le tourisme, est utile à observer. Car cela nous amène à **l'enjeu transverse du grand cycle de l'eau**. Or l'adaptation au changement climatique n'est pas non plus la priorité de la LTVRA, qui reste encore sur une vision ancienne et classique de "territoires prospères", où les ressources naturelles sont une simple variable d'ajustement (et non pas le facteur limitant de deux des principaux secteurs économiques). A suivre lors des débats pour les prochaines élections européennes -et après : comment l'allocation des fonds européens rend compte de ce fait incontournable.

Les **géoparc** sont des **territoires de résilience**. Ils nous indiquent que des territoires européens, dont ceux situés en Allemagne ou en France, éprouvent le besoin de se différencier, en allant vers une labellisation émanant d'une **entité "supra" européenne, par exemple l'UNESCO**, en gagnant du même coup deux niveaux dans la classification UICN (catégorie V à catégorie III).

En cette année 2023 où l'agenda politique à Bruxelles a été marqué par le vote de la Nature Restoration Law ... de justesse, il est utile sinon indispensable de mettre en avant **des initiatives de longue haleine comme celle de l'IPAMAC**. Si la région Auvergne-Rhône-Alpes est la 2ème région métropolitaine française soutenue par **le FEDER**, une toute petite ligne de financement y est consacrée à la protection de la Biodiversité et de la Nature.

Dans cette Europe des Régions, co-existent des coopérations horizontales et inter-régionales, au-delà des frontières administratives classiques, sur des sujets complexes et essentiels comme la biodiversité.



Conclusions du rapport annuel RURAL RESILIENCE 2023 :

- **MASSIFICATION (CHANGEMENT D'ECHELLE)**
- **SUBSIDIARITE**
- **TERRITOIRES (DE SUR-VIE)**

(3 mots clés transverses aux 5 analyses)



Symbole d'un déficit d'intégration entre politique agricole et politique de l'eau : la culture du maïs (Haute-Saintonge, FR)

L'actualité de cette fin d'année 2023 illustre la pertinence de l'approche RURAL RESILIENCE phase 2 : ce rapprochement par l'analyse des deux grands pays de l'Union Européenne. Car un bien plus gros producteur et exportateur de matières premières agricoles, l'Ukraine, a amorcé son [processus d'adhésion à l'Union Européenne](#), devant aboutir dans les années 2030. Et pour ce qu'il reste urgent de traiter d'ici là : [l'abstention simultanée de la France et de l'Allemagne lors du vote sur le glyphosate](#) a malheureusement fait basculer l'Europe dans un bain prolongé dans le glyphosate (l'Allemagne ayant déjà prévu de l'interdire sur son territoire).

En dézoomant de l'actualité des dernières semaines, que faut-il retenir des trajectoires des deux pays sur le sujet qui nous occupe ? Il semble que l'Allemagne ait été le bon élève de la PAC - politique plus que jamais centrale dans l'UE :

*« Après la Seconde Guerre mondiale, lorsque la construction européenne a été lancée, une sorte de division du travail s'était dessinée entre la France et l'Allemagne : l'Allemagne avait vocation à devenir la puissance industrielle dominante de l'Europe communautaire, tandis que la France se voyait promise au rang de leader agricole. Il fallait y voir la conséquence non seulement d'une construction politique, mais également le résultat d'une géographie agricole particulière [...]. On ne s'attendait donc pas à ce que le secteur agricole allemand, cinquante ans après la création de la Politique agricole commune (PAC), gagne en productivité, ainsi qu'en parts de marché à l'exportation, au point de **supplanter la France dès 2004** » (source : [Th. POUCH, 2015](#)).*

Fin de l'histoire ? Non, car dans chacun de ces deux grands pays européens, **la transition agroécologique** ne fait que commencer. En contradiction avec cette force à l'exportation, les tentatives de relocaliser des chaînes alimentaires plus courtes et plus vertueuses ([analyse 1](#)) ne trouveront [pas l'aide escomptée de la part du niveau européen](#) ... car la SFS Law a été finalement retirée de l'agenda du Parlement européen, en fin de mandature. L'un des principaux arguments pour une agriculture plus vertueuse, plus saine : baisse drastique de l'usage des pesticides ([analyse 2](#)), se trouve aussi amoindri par le **rejet du règlement SUR**. Outre les pesticides, ces deux pays sortent tout autant abimés par les externalités négatives de l'agriculture sous régime PAC, dont les pollutions des eaux aux nitrates ([zoom B](#)).

En phase de changement climatique accéléré (voire d'emballlement climatique), l'accès à la terre ([analyse 3](#)) et l'accès à l'eau ([analyse 4](#)) doivent devenir des fondamentaux car facteurs de production essentiels de l'agriculture (donc indissociables de toute réflexion politique sur l'agriculture et la ruralité).

Au-delà de ces éléments d'actualité sur l'agenda bruxellois, trois mots clés peuvent être dégagés des échanges au plus près des territoires ruraux²², conduits cette année 2023 :

²² Voir aussi en annexe la description du processus de travail en « intelligence collective »

- **MASSIFICATION DE LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE : AVEC QUELS FINANCEMENTS ?**

Comme le montrent plusieurs de nos 5 analyses, coté financements, le compte n'y est pas pour conduire et réussir la transition agroécologique dans les territoires ruraux (pérennité du financement des Projets Alimentaires Territoriaux en France non assurée : [analyse 1](#) ; montant prévu pour la réassurance de l'agriculture française largement sous-estimé : [analyse 4](#) ; baisse des financements LEADER pour la nouvelle programmation, limitant par exemple le champ d'action des Parcs Naturels Régionaux : [analyse 5](#) ; etc...).

La plupart des approches novatrices peuvent être financées (avec [l'aide des fonds européens](#), absolument indispensables) car ... seule une minorité d'acteurs s'y lance. Dès lors que l'on envisage un changement d'échelle (donc bien plus que quelques réalisations exemplaires ici ou là) : **toute l'ingénierie de projet nécessaire, déployée aujourd'hui à une échelle dite de « démonstration », ne pourrait résister à une massification à moyens constants.**

Dans le même temps, des solutions à grande échelle, imaginées à la fin des années 80, ne satisfont plus les acteurs les plus impliqués (ex : traitement de la précarité alimentaire, [zoom A](#)).

Les besoins d'aujourd'hui et de demain pourraient aussi excéder les possibilités du bouquet de solutions vertueuses déjà mises en œuvre : l'aide alimentaire, les assurances multi-risques climatiques, les circuits courts etc...

D'où l'intérêt d'examiner les **externalités négatives de l'agriculture conventionnelle** (pesticides : [analyse 2](#), nitrates : [zoom B](#), ...), avec l'espoir (trop souvent déçu) de faire bifurquer les systèmes de production agricole et de distribution alimentaire conventionnels. **Passer du curatif au préventif** reste un levier sous exploité : pour la santé des personnes (en plus de celle des écosystèmes) et pour la santé économique des Etats membres et de leurs habitants. Tellement sous exploité qu'une pédagogie à 360° doit être déployée : comme le présent document essaie d'y prendre part.

Comme il n'est pas certain ni acquis que des moyens à la hauteur des enjeux de notre époque soient, dès la prochaine mandature, à la disposition des chantiers installés par le Green Deal, certains acteurs se concentrent **sur l'objectif de faire évoluer le droit** (parfois qualifié d'arme du pauvre) : droit de pré-emption ([analyse 3](#)), droit à l'alimentation ([zoom A](#)).

- **SUBSIDIARITE: LE SESAME POUR PLUS D'INTEGRATION ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES ?**

Rappelons ici que l'un des fils conducteurs de toutes les 5 analyses « RURAL RESILIENCE 2023 » porte sur la cohérence des **politiques publiques multi-niveaux** : pour lesquelles partage de compétences et principe de subsidiarité sont au cœur des raisonnements.

La PAC vient de connaître un grand tournant dans l'application du **principe de subsidiarité** avec la mise en place des **PSN (Plans Stratégiques Nationaux 2023 – 2027** ; évoqués dans [l'analyse 1](#) et [l'analyse 4](#)). Coté Etats membres et échelons décentralisés, cette subsidiarité est soit bien institutionnalisée (les Landers vs l'Etat fédéral allemand) et toujours en amélioration (exemple

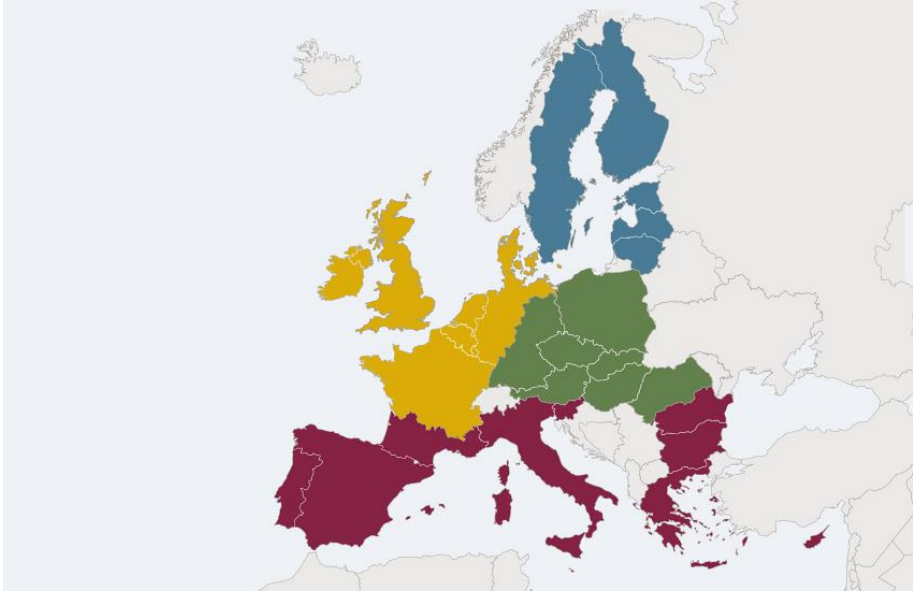
cité dans [l'analyse 3](#) : les Landers peuvent se saisir des questions foncières depuis plus d'une décennie) ; soit comme souvent en France, très perfectible et toujours fragile. Ainsi, « **la planification écologique** » à la française est remise dans les mains des Régions, en cette rentrée 2023, alors que ... la loi le prévoit déjà depuis près de 10 ans avec les SRADDET. **La décentralisation de l'Etat vers les Régions est encore « jeune » en France (4 décennies)**, à comparer avec le fonctionnement des institutions allemandes installées en 1949 (bientôt 75 ans). Ainsi **l'agriculture reste le pré carré du gouvernement français** ; lors de l'élaboration du PSN, il a lâché quelques bribes de responsabilité aux Régions sur l'installation des jeunes agriculteurs -sans remettre en question le **principe de la co-gestion Etat / syndicat agricole majoritaire, que l'on ressent comme bien plus fort que le principe de subsidiarité**.

Les différentes analyses proposées cette année dans le cadre de ce projet RURAL RESILIENCE font apparaître **l'importance du niveau « régional »**, au sens français du terme (et son corollaire : l'Europe des Régions). **Un niveau régional qui reste bien ambigu** : échelon où l'égalité de traitement chère à la République française peut se décliner ou bien être un périmètre politique et administratif où **s'adapter aux spécificités géographiques** et autres réalités vécues (comme dans les Landers).

Dans [l'Europe des régions / Landers](#), la machinerie des financements européens s'exécute. Dans certaines régions françaises, les fonds LEADER ne seront plus disponibles pour les territoires de projet établis (les PNR) : ainsi dans [l'analyse 5](#), cette dérive sur laquelle nous alertons illustre le **pire visage de la subsidiarité, à savoir une forme de jacobinisme régional** (très « top down », comme le jacobinisme national). Ce recul peut anéantir plusieurs décennies de **conduite de projets de territoire plus horizontaux, donc plus propices à l'intégration entre politiques publiques**. Rappelons que l'Europe des Régions s'est épanouie car il est, de tout temps, « *plus facile de faire dialoguer au niveau des territoires de vie* » (et donc de dé-siloter les politiques agricoles) qu'au niveau des tuyaux d'orgue ministériels ou des silos « DG » du niveau européen.

Alors que **l'adaptation aux changements climatiques (ACC)** s'impose de plus en plus brutalement dans nos vies, l'Europe des Régions semble avoir de nouveaux défis à relever. Comme le suggère cette carte ci-dessous, dans de vastes pays comme la France ou l'Allemagne (avec plusieurs zones climatiques contrastées), **la Région / le Lander est le premier échelon où peut s'opérer une adaptation aux changements climatiques**, à opérer d'urgence sur les secteurs les plus sensibles (eau /forêts /agriculture-alimentation /santé /besoins essentiels des populations) : l'ACC peut être une nouvelle boussole car elle prescrit **une liste de politiques publiques à mettre en cohérence urgemment**. L'ACC offre une opportunité impérieuse et historique de décloisonner les politiques publiques, avec un nécessaire dialogue transfrontalier car le changement climatique ne respecte pas les limites administratives :

Une carte européenne de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique



Source : [Accueil | AWA - Plateforme AgriAdapt d'adaptation des exploitations agricoles au dérèglement climatique](#). (4 pays impliqués dans ce projet LIFE, avec un total de 120 fermes : **France / Allemagne / Espagne / Estonie**).

Chacun des deux pays analysés cette année pour nourrir la réflexion sur la Résilience rurale est partagé en deux zones d'adaptation au changement climatique différentes. Une France méditerranéenne et une France océanique ; une Allemagne océanique, pouvant dialoguer avec la France du Nord de la Loire, et **une Allemagne plus continentale, pouvant échanger avec les Pays de l'Est voisins de l'Ukraine**. Cette géographie des zones de vulnérabilités climatiques illustre l'importance croissante de l'Allemagne sur le damier européen : encore et toujours véritable centre de gravité de la construction européenne d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

En Europe, **l'adaptation au changement climatique dessine une nouvelle force vers plus de subsidiarité** : depuis les Etats membres, usant parfois jusqu'à la corde le déni climatique²³ vers les niveaux infra nationaux : les régions / landers, les Parcs Naturels Nationaux / NaturParks (cf [analyse 5](#)). Comme le sujet est vaste, nous avons aussi consacré le **Zoom C** (en annexe) : **verdissement du tourisme blanc vers un tourisme « quatre saisons »** (une manière de caractériser plus précisément certains défis du changement climatique dans un type bien

²³ Vœux du 31 décembre 2022, où le président français MACRON s'interrogeait sur l'année 2022 : « *Qui aurait pu prédire la vague d'inflation, ainsi déclenchée ? Ou la crise climatique aux effets spectaculaires encore cet été [2022] dans notre pays ?* ».

particulier de territoire rural : les zones montagneuses²⁴, vulnérables au changement climatique ET riches en opportunités dans cette nouvelle donne planétaire).

- **TERRITOIRES (DE SUR-VIE) : VERS UN RECIT DE LA TRANSITION DES ZONES RURALES ANCRE DANS LE TEMPS LONG ?**

Selon la LTVRA européenne (Long Term Vision for Rural Areas), **des communautés rurales agissantes et innovatrices possèdent la clé de leur destin entre les mains**. Si les financements européens ne sont pas toujours disponibles (pas tous fléchés « rural areas ») et/ou plus difficilement mobilisables par des gouvernements locaux ruraux (de relative petite taille), il y a toujours, en théorie, l'ultime recours de l'inépuisable réserve d'énergie créatrice des citoyens, ou simplement leur volontarisme, avec en prime leur capacité à échanger les bonnes pratiques.

L'écart avec le réel est à souligner : le (relatif) sous-développement des campagnes date de plusieurs siècles (donc le volontarisme des habitants n'a pas suffi). **D'où vient la ruralité, telle que l'on peut l'observer aujourd'hui ? Elle s'ancre dans des territoires de survie**²⁵. Pire, comme le rappelle [le zoom C](#) (histoire des plans neige dans les montagnes françaises) : certains territoires ruraux ont dû lutter contre des politiques publiques décidées d'en haut, mal ficelées et destructrices. Les indicateurs contemporains (ex : [analyse 2](#)) racontent que la vie dans les territoires ruraux reste, selon certains critères importants, moins douce qu'en zone urbaine.

En apparence, pour certains (tout niveau d'administration territoriale confondu), tout paraît pourtant simple : en général, faire que **chaque citoyen devienne consommateur** ; en particulier, **faire de chaque touriste un converti des produits locaux**. Ainsi, les visiteurs occasionnels de territoires ruraux sont pris par cette injonction simplificatrice que chacun doit prendre les rênes de la transition agro-écologique ([analyse 5](#)).

²⁴ La Loi Montagne (1985) fut votée sous mandature de gauche, soit tardivement par rapport aux lois homologues de plusieurs pays européens (Suisse, Autriche, Italie, Grande-Bretagne). Les massifs français étaient jusque dans les années 1970 encore largement **gérés sous un angle sectoriel**, qu'il s'agisse de l'industrie, **des sports d'hiver** (gros saccage, résumés dans ce [zoom C](#)) ou de l'agriculture. La Loi montagne est parfois perçue et présentée comme une rupture, comme une des tentatives d'aller vers plus d'intégration entre politiques publiques (démographie, culture, tourisme vert, urbanisme). Cette loi est complétée en décembre 2016 (dite loi Montagne II).

²⁵ Rappels qu'il faut **cinq générations en moyenne dans l'OCDE** pour qu'un descendant de famille pauvre atteigne le revenu moyen de son pays, et **même six en France ou en Allemagne**. Soit en moyenne 180 ans.



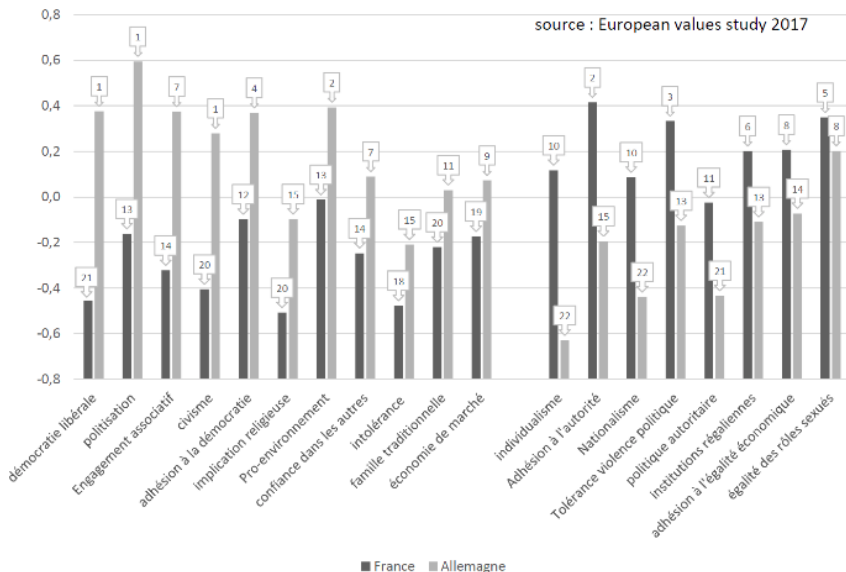
Magasin de producteurs d'oignons doux des Cévennes (FR)



Vente de produits locaux dans un point d'information Tourisme (DL)

Quand bien même plus de 50% des GES ne sont pas liés à des comportements individuels vertueux mais bien à des décisions de politiques publiques. Dès qu'il est question **d'amplifier la mobilisation**, cette **polarité entre comportement individuel voire collectif (au sein de petites communautés : famille, quartier, village) vs décisions politiques à plus grande échelle** est au centre des débats. **De nombreuses différences sont à souligner entre la France et l'Allemagne sur les formes concrètes d'engagement citoyen** (elles-mêmes fruit d'une histoire singulière) : les associations Loi 1901, tournées vers la lutte contre les exclusions ou bien les loisirs, les services publics co-produits par le citoyen (ex : sécurité civile incendies et secours), d'autres spécificités comme les [fondations politiques allemandes](#).

Scores moyens standardisés d'échelles de valeurs en France et en Allemagne en 2017 et classement des scores parmi les 22 pays étudiés



Sur le fond, les [motivations profondes d'engagement citoyen : les valeurs](#), semblent assez différentes d'un pays à l'autre : les français seraient moins politisés, moins civiques, moins « pro-environnement », mais aussi moins séduits par l'économie de marché et la démocratie libérale que leurs voisins allemands.

Et ce que l'étude ci-dessus qualifie [d'acceptation] de « politique autoritaire », « d'adhésion à l'autorité » inclut aussi le rapport à l'impôt. Les [Français qui paient plus d'impôts en Europe](#) (une partie servant à financer les déficits publics) attendent aussi des acteurs publics (« multi-niveaux ») qu'ils fassent leur partie du travail dans la transition agroécologique, dont la protection face aux crises. Le DIY (Do It Yourself, évoqué dans [l'analyse 1](#)) semble donc avoir plus de sens en Allemagne, où le zéro « déficit public » est inscrit dans la constitution. Jusqu'à un certain point, car en Allemagne, les dernières semaines de 2023 ont été marquées par des annonces d'exception à cette rigueur budgétaire²⁶ : sans surprises, de gros chantiers de transition écologique demandent des moyens exceptionnels.

Bref, même pour le dernier recours : la mobilisation citoyenne (quand les politiques publiques échouent ou ne tiennent pas leur promesse), l'Histoire (le temps long) reste LA boussole pour comprendre et agir plus juste en matière de résilience rurale.

Dans chacune de nos 5 analyses, nous avons convoqué le temps long : a minima, une décennie pour les Projets Alimentaires Territoriaux / Food Council Policy ([analyse 1](#)) ; le plus souvent le demi-siècle (60 ans après l'alerte Pesticides de R. CARSON : [analyse 2](#) ; 55 ans après la création des PNR français sur le modèle allemand : [analyse 5](#)) voire le pas de temps du siècle (plus d'un siècle de recul sur le foncier est apparu nécessaire : [analyse 3](#) ; la solidarité contre les calamités agricoles née entre les deux guerres et la réassurance allemande imaginée à la fin du 19^{ème} siècle : [analyse 4](#)). Un parti pris obligatoire pour le sujet des politiques publiques multi-scalaires car face à l'histoire singulière de chacun de ces deux pays, les approches et règles européennes ne s'imposent pas toujours facilement.

Cette appétence pour le temps long peut aussi s'appliquer aux périodes à venir. Les travaux sur les tendances lourdes nous le permettent : comme ceux du programme Horizon 2020 RURALIZATION²⁷.

Les 10 « mega trends » (tendances lourdes) parmi les 60 identifiés²⁸ permettent de résumer les choix d'analyse de 2023 :

²⁶ [L'Allemagne veut suspendre ses règles de limitation du déficit en 2023 \(lefigaro.fr\)](#)

A souligner que les collectivités territoriales françaises ne sont à pas l'origine du déficit public car elles sont soumises à bien plus de rigueur budgétaire que l'Etat français.

²⁷ Les partenaires français du Consortium de 18 partenaires & 12 pays [Consortium – Ruralization EU](#) : la fédération d'associations TERRE DE LIENS / le CNRS ; côté allemand : Kulturland / ILS Research Institute for Regional and Urban Development.

²⁸ 10 mega trends (« tendances lourdes ») + 20 trends (« tendances installées ») + 30 weak signals (signaux faibles ou tendances émergentes). Voir l'ensemble en [annexe](#).

	https://ruraltrends.eu/	(HORIZON 2020 : 2019-2020)		Rural resilience Phase 2
N°	Simple Trend Cards – Rural Trends	Type of trends	Yes ?	Our comment :
1	Ageing population	Megatrend	A2	-excess mortality from cancer and other chronic diseases (linked to pesticides) combined with an ageing population
3	Benefiting from globalisation	Megatrend	F-B A2	-see also negative externalities (nitrates, pesticides) of conventional agriculture for export
4	Benefiting from urbanisation	Megatrend	A1	- PAIT (cooperation between rural and urban areas for resilient food systems)
6	Caring for the environment	Megatrend	A2 A3 A4 A5	- pesticide-free ; caring for precious resources (water, biodiversity in naturparks)
10	Climate change	Megatrend	All	-should be renamed " super mega trend "
13	Counteracting unequal development and rural decline	Megatrend	A5 A3 A2 F-A F-C	
26	Growing food demand	Megatrend	F-B	-refers to rebalancing vegetal / animal productions (to cope with this trend & also fight climate change)
28	Infrastructures, accessibility and connectedness of regions	Megatrend	(A5)	-comparison between FEDER funds on biodiversity vs investments in roads!
34	Migration patterns	Megatrend		
58	Sustainability transition	Megatrend	All	



Annexe 1

ZOOM C : DES PLANS NEIGE AU PLAN AVENIR MONTAGNE : VERS UN VERDISSEMENT DU TOURISME BLANC ?

En Europe, les montagnes les plus propices au ski et autres sports d'hiver se situent en [Autriche, en France, en Suisse, et en Italie](#). L'Allemagne a donc échappé aux **saccages de ses montagnes** ("berg") pendant les « trente glorieuses » : quand ce pays (n°10 mondial) possède un Top 3 de domaines skiables avec plus de 40 km de pistes, la France (n°3 mondial) aligne un Top 10 de stations, avec au minimum 250 km de pistes skiables chacune. La 1^{ère} station de l'après-guerre, [Courchevel](#) (lancée en 1946), « ville nouvelle à la montagne », se doit d'être **une station populaire**, pour permettre à la jeunesse de se relever du traumatisme de la seconde guerre mondiale. La petite station est aujourd'hui insérée dans **l'ensemble des Trois Vallées**, qui s'est développé pour devenir le plus grand domaine skiable du monde. Ces investissements se révèlent **élitistes** : Une enquête de 2020 auprès des Français de 15 à 25 ans montrait que [56% n'avaient jamais pratiqué le ski ou une seule fois dans toute leur vie](#), quand 22% en profitaient tous les ans.

Les grandes nations de skieurs

Classement des pays avec la part la plus élevée de la population pratiquant le ski en 2021, en % *



* Pays de moins de 100 000 habitants non inclus : Liechtenstein (36 %) et Andorre (20 %).

Source : Laurent Vanat - International Report on Snow & Mountain Tourism 2022



statista

8 % des Français vont skier et 17 % partent en vacances en hiver **au moins un an sur deux** (source : [Les sports d'hiver, une pratique de privilégiés \(inegalites.fr\)](#)).

Les chiffres ci-contre (STATISTA) montrent que malgré ces énormes domaines skiables sur le territoire français, **la pratique du ski chez les Allemands est de 5 points supérieure à celle des Français** (au même niveau que celle des Polonais).

***Plans neige : le « centralisme jacobin » français des trente glorieuses contre les populations locales et la ruralité.**

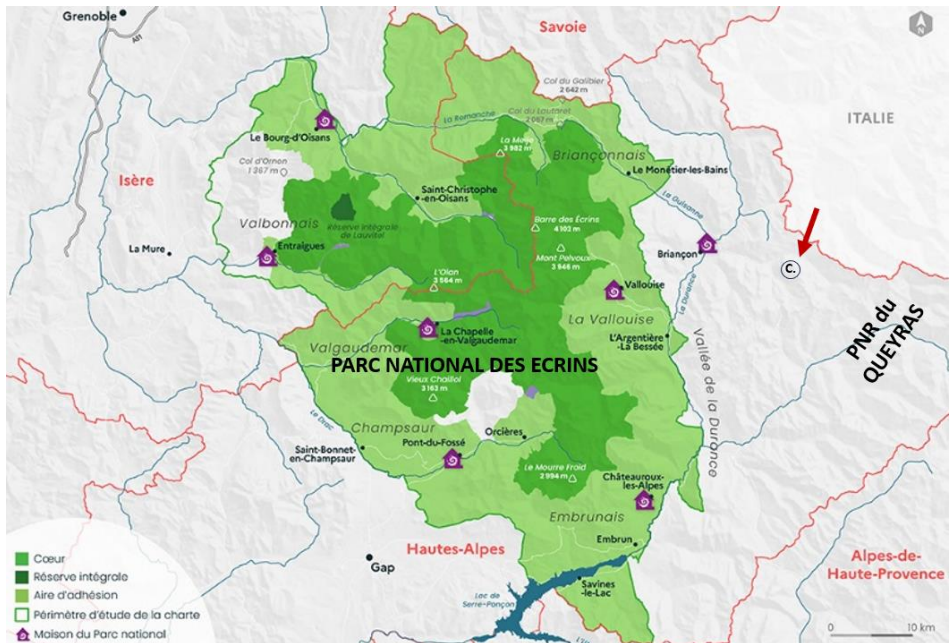
Les Plans Neige ont été décidés et mis en œuvre de 1964 à 1977, leur finalité est de créer des stations de sports d’hiver de haute montagne afin d’attirer **les devises étrangères**. Ils comportaient des mesures comme l’octroi de prêts à taux réduits. Ils entraînaient surtout l’expropriation des occupants des lieux, à commencer par les agriculteurs. Ainsi s’ancre la conviction, pour certains, que l’agriculture extensive n’a plus aucun intérêt pour les zones de montagne.

Le premier **plan neige, décidé en 1964**, devait « *déterminer un concept de stations d'altitude très fonctionnelles, au service du ski, fondées sur un urbanisme vertical, initier un partenariat unique auprès des collectivités et faire émerger une nouvelle génération de stations très performantes* ». Il était aussi lancé **dans un contexte où l'essor du ski se heurtait à la possibilité de l'absence de neige en moyenne montagne**. De 1964 à 1977, les plans neige successifs aboutissent à la construction de **150 000 lits (entre 1971 et 1975...** au lieu d'un objectif initial de 350 000) répartis dans plus de 23 stations créées ex-nihilo et 20 stations anciennes rénovées. Au départ, le lancement de ces *plans* Neige est paradoxal ... du fait **qu'aucune planification du nombre de stations modernisée n'est réalisée** ... ce qui lui vaudra le qualificatif de [politique publique empirique](#) ! La volonté des promoteurs fut donc déterminante. Les Jeux Olympiques d’hiver de Grenoble en 1968 vont constituer l’apogée de cette approche de l’aménagement pharaonique des zones rurales de montagne, impulsée par l’Etat. A cette même époque, le projet de **Super Cervières**, qui devait être la 15^{ème} station du plan neige, est lancé ...

*** Cervières, la première communauté rurale à générer une révolte non violente animée par des agriculteurs pour la maîtrise du foncier.**

Coincée entre le **PNR du Queyras** et le **PN des Ecrins**, la **commune de Cervières** et ses villages a résisté pendant toute la décennie 70’s au projet de l’Etat français de « Super Cervières » : 15 000 lits, lac artificiel, altiport, golf, ..., tous les marqueurs de la démesure. Cette station d’altitude est destinée à être reliée à

Montgenèvre (Italie). Pour la réaliser, 1150 hectares de terrains privés et surtout **5350 hectares de terrains communaux** (des communs !) seraient menacés. Soit la moitié des terrains de la commune qui a une superficie de 11 000 hectares pour une centaine d'habitants. Vingt-deux bergers, propriétaires de cette plaine d'altitude du Bourget, à plus de 1800 mètres, résistent : « *on avait tous la même idée, rester propriétaires de nos chalets et de nos outils de travail* ». Ces chalets qui leur ont servi de refuge pendant l'occupation allemande (avec l'incendie du village en vallée en août 1944), ou d'habitats temporaires après la crue de la Durance en 1957. De plus longtemps en arrière, ont perduré des vestiges de démocratie paysanne pour ces alpages gérés en communs : « *là est le secret de la résilience du village* ».



De 1967 à 1969, dans l'optique du plan neige, un groupe financier belge tente d'acheter les terres de la haute vallée à des prix dérisoires. En décembre 1969, l'Association pour l'Étude et la Sauvegarde de la vallée de Cervières (AESC) est créée ; toujours active de nos jours elle édite un journal « La Paparelle » et formule des contre-propositions. La mobilisation se fortifie avec plusieurs soutiens de poids, dont le célèbre vulcanologue et agronome Haroun TAZIEFF.

En 1977, après plus de 10 ans de luttes, ce projet de méga-station de sports d'hiver est abandonné sous la pression conjuguée de la population, des soutiens extérieurs et des élus locaux. La doctrine neige a en effet changé cette année-là, lors du [Discours du Président Valéry Giscard d'Estaing à Vallouise | INA](#) : le président de la République met fin aux plans neige au profit d'un tourisme plus « *respectueux des sites et des paysages, [...] bénéficiant au maximum aux populations locales* ». Il y annonce que **la montagne doit être « vivante, active et protégée », avec des activités agricoles aidées. Un avant-goût de la LTVRA...**

Cervières est aujourd'hui encore une des rares vallées alpines préservées des équipements lourds de sports d'hiver, qui défigurent les versants « ubac » des montagnes. Ce territoire se caractérise aussi par un nombre d'agriculteurs plus élevé que dans les années 70. **La commune n'a pu être intégrée au PNR du Queyras, créé en 1977** (cf carte ci-dessus) car elle était encore classée par les services de l'Etat en ZAD (Zone d'Aménagement Différé). Ainsi est née l'histoire inspirante de **la première ZAD (Zone A Défendre) française**, avant le Larzac.

*** De nos jours : le programme « Avenir Montagnes, pour un développement touristique résilient et durable » : lancé en mai 2021**

*« Les enjeux du changement climatique, et les conséquences économiques et sociales de la crise actuelle, affectent profondément l'économie touristique des territoires de montagnes. Le **Plan Avenir Montagnes**, présenté par l'Etat ce jeudi 27 mai [2021], est une réponse attendue pour y faire face ».*

Le ton est donné. Il s'agit d'un « *plan d'investissement pour le tourisme en montagne afin de donner aux territoires de montagne qui le souhaitent les moyens de s'adapter [vers plus de résilience](#), de se réinventer vers un **tourisme quatre saisons, sans pour autant tourner le dos au ski**, et de mettre en place des politiques innovantes plus durables, qui les **font vivre tout au long de l'année** ».*

Dans la région Occitanie (où un habitant sur cinq habite en zone de montagne), un programme pré-existant fut lancé dès 2018 : « **plan Montagnes d'Occitanie Terres de vie** », élaboré par la Région en lien avec l'Etat, les Départements, la

Banque des territoires. Avec Avenir Montagnes, il s'agit de doubler les montants que l'Etat va consacrer, en région, aux Pyrénées et au Massif-Central pour la période 2021-2027.

Sur l'ensemble du territoire français, 'Avenir Montagne' est composé d'un fonds de 300 M€ (co-financé avec les régions) pour soutenir les investissements. Parmi ces investissements, ne nous le cachons pas, purger les (in)conséquences du passé, avec les « usines à ski » des années 60-70 : « **Les exigences de rénovation d'un parc d'hébergements touristiques vieillissant et peu commercialisé** ».

Il y a aussi 31 M€ d'ingénierie (dont 11 M€ apportés par la Banque des Territoires) et d'accompagnement de mesures destinées à permettre cette diversification du tourisme de montagne, appelé à être plus « durable, respectueux de la biodiversité et des paysages, sobre en ressources naturelles et foncières ». 62 territoires sont lauréats d'Avenir Montagne Ingénierie :

<p>TERRITOIRES LAURÉATS D'AVENIR MONTAGNES INGÉNIERIE</p> <p>Source: AOT 2021-2027 - Région Occitanie, AOT 2021-2027 - Composites 2021/2022</p>	<p>Parmi les 62 territoires lauréats : deux très ruraux dans le Parc National des Cévennes (sud-est du Massif central) : la Communauté de Communes des Cévennes au Mont-Lozère & le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes. Dans le cadre d'AVENIR MONTAGNE, ce territoire est accompagné par la Fabrique des Transitions (fondée par J-F CARON, ancien maire de Loos-en-Gohelle, ville pionnière des transitions).</p>
<p>Zone des Cévennes « schisteuses », territoire (fragile) de montagne, avec éboulement sur une route sinueuse</p>	<p>Station du Prat-Pérot (1450 mètres d'altitude, près du Mont Aiguoual) : la vocation Sports d'hiver remise en question par le changement climatique ; d'où la diversification '4 saisons'.</p>

« *L'avenir de nos montagnes [d'Occitanie] est également étroitement lié au maintien des aides en faveur de l'agriculture de montagne et du **pastoralisme dans la perspective de la nouvelle PAC**, autant d'enjeux oubliés dans ce Plan Avenir Montagnes* ». En clair : un **manque d'intégration entre politiques touristiques et politiques agricoles** est à déplorer dans cette jeune politique nationale.

L'approche des plans Neige a laissé des **marques de défiance indélébiles** : « *Nous serons particulièrement vigilants à ce que la mise en œuvre de ce Plan Avenir Montagnes s'appuie sur la méthode de travail [...] qui conjugue au quotidien partenariat et concertation avec les collectivités locales et les acteurs des territoires **au service de leurs habitants. L'ingénierie ne peut être pilotée depuis Paris. Elle doit être proche des réalités et des spécificités locales dans cette République des territoires que nous promouvons*** ».

Le [Parlement de la Montagne en Occitanie](#), est ainsi une structure de concertation unique en France, qui favorisent cette approche collective en lien avec les Parcs Naturels Régionaux (30 sur 58 PNR français sont en zone de montagne), et les stations de montagne, tout particulièrement préoccupés par le changement climatique.

***Conclusion et perspectives européennes**

L'ANCT, qui pilote Avenir Montagnes, s'appelait la DATAR au temps des plans Neige. Cette politique s'est-elle désagrégée (1977) grâce à la création du FEDER en 1975 ou à cause de l'arrivée du chômage de masse en Europe ? Il faudrait une solide équipe d'historiens pour y répondre ! Cette Agence, renommée « **Agence Nationale de Cohésion des Territoires** », est à présent autorité de gestion des fonds européens FEDER (« **cohesion funds** »). Les territoires lauréats à ce programme national Avenir Montagnes sont aussi potentiellement éligibles à des programmes INTER-REG, comme le montre la carte ci-dessus. La loi Montagne (1985), portée par un gouvernement de gauche décentralisateur, dont découlent les dispositifs de gouvernance évoqués ci-dessus, a marqué le traitement des spécificités rurales françaises. Cette même carte montre l'une des profondes différences avec l'Allemagne, pour ce sujet de la Résilience Rurale : où **la ruralité montagnaise** concerne principalement deux des seize Landers ([la Bavière et le Bade Wurtemberg](#), **deux des quatre Landers les plus riches d'Allemagne**).

PRINCIPES GENERAUX :

Optique « Intelligence collective » ?

- **Diversifier les sources** d'informations (académiques / administratives / praticiens /...) ; **ne pas faire faire l'impasse sur les réalités physiques**
 - **Citer les sources** (chacun pouvant se réapproprier l'information initiale et en avoir une autre interprétation) : mixer sources écrites & orales
 - Avec exceptions (ex : « do not quote policy », si les interlocuteurs le souhaitent).
 - **Confronter les points de vue, avec neutralité** (s'appuyer sur les faits : carte, chiffres, bases de données publiques en open data, etc...) ; s'appuyer autant que de besoin **des enseignements du temps long** (historiens)
 - **Appliquer la philosophie de la convention d'Aarhus** : un processus participatif a un préalable (= mettre tous les participants au même niveau d'information, s'ils en ont besoin)
- ↔ Certaines analyses ont eu cette fonction d'information préalable (ex : en amont de l'annual rural gathering²⁹, organisé chaque année par ARC 2020)

ETAPE I : CHOIX DES THEMES, NOURRI PAR LE TERRAIN :


- Résultats de la phase 1 (voir le damier « illustration 1 » dans l'éditorial du rapport)
- Expériences des 5 dernières années de l'autrice dans la transition agro-écologique en France (ex : projets alimentaires territoriaux, grand cycle de l'eau, démographie médicale en zones rurales, etc...)

²⁹ L'annual rural gathering n'est pas un évènement spécifique au projet Rural Résilience. De fait, il n'en est pas fait mention dans ce document.

- Deux entretiens ciblés avec des personnes ressources (sur des territoires non visités pendant la phase 1), vision à 360° : Nicolas, un élu d'une commune de la métropole de Grenoble & Raphaël, directeur de fédération régionale CIVAM (début mars 2023)
- Validation des 5 thèmes par le président d'ARC 2020 : 13 mars 2023
- Rencontre informelle le 8 avril 2023 avec des ami.e.s de longue date (éco-système « SUP AGRO Montpellier ») : Pr Jean-Louis RASTOIN, Dr Leila TEMRI, Dr Anne ROLLET.

ETAPE II : TRAITEMENT DES THEMES PAR CROISEMENT DE DONNEES « CHAUDES » (participation à des événements / complétée par des entretiens) **ET DONNEES « FROIDES »** (voir bibliographie / webographie)

Analyse 1 : **Projet Alimentaire Territorial / Food Council Policy**

Participation à des événements (/ thème)	Echanges complémentaires
<p>3 pour le sujet PAT / FCP (avril à juin, dont 1 en présentiel)</p> <p>*Présentation site territoiresaufutur.org (Programme Résilience et transition écologique des territoires au SHIFT PROJECT / Grenier d'Abondance) (10/05/23)</p> <p>*RURALITÉS & CO : les rencontres des territoires peu denses et petites villes édition 2023- LES RURALITES DESIRABLES 1er/06/23)</p> <p>*Journée de lancement du réseau régional des Projets Alimentaires de Territoire Occitanie (8/06/23, Narbonne, matin)</p> 	<p>4 départements : dont 3 au salon de l'agriculture le 2 mars 2023) :</p> <p>* VP CD Ariège transition environnementale et sociétale, développement économique et insertion + Son technicien</p> <p>*VP CD Ardennes et déléguée au développement durable</p> <p>* Président Chambre d'Agriculture des Ardennes</p> <p>*Chargée de com° attractivité CD Mayenne</p> <p>*Cheffe de projet Filières locales (courtes ou longues), Chambre d'Agriculture de la Mayenne</p> <p>* chargée du PAT Cote d'Or (mars 2020)</p> <p>+ Peer Review <u>interne</u> par : Hans-Martin LORENZEN, Président ARC 2020</p>


Bibliographie / Webographie

- * [EEB Sustainable Food Systems Law report](#)
- * [PAC 2023-2027 - Le Plan Stratégique National | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)
- * [Les projets alimentaires territoriaux \(PAT\) : entre rupture, transition et immobilisme ? | Cairn.info](#) (Territorial food projects: Between rupture, tradition and immobility) (2018)
- * [Rapport du Sénateur Frédéric Marchand sur les projets alimentaires territoriaux | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)
- * <https://territoiresaufutur.org/> (lancement en mai 2023)
- * <https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/co-construire-sa-demarche-alimentaire-de-territoire/> (lancement en mai 2023)
- * [Statistiques ma cantine · Metabase \(ma-cantine-metabase.cleverapps.io\)](#)
- * [Présentation - RNPAT](#)
- * [Synthese legumeries en pays de la loire \(1\).pdf \(bioleirocean.fr\)](#) (en collaboration avec Programme « Complémentarités Locales pour l'Accès à une Alimentation de Qualité » (CLAAQ), Sup Agro Montpellier). Financé par 2 fondations.
- * [tetraa-livre-blanc-gecc-democratie-alimentaire-gouvernance-et-mobilisation-1.pdf \(programme-tetraa.fr\)](#)
- * [L'Union européenne en soutien du plan France Relance | economie.gouv.fr](#)
- * [The beginning of a new food movement in Essen | Leverage Points for Sustainability Transformation](#)
- * [Contribution du CNA à la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat \(avril 2023\) – Conseil National de l'Alimentation \(cna-alimentation.fr\) / CNA Contribution Strategie nationale alimentation nutrition climat.pdf \(cna-alimentation.fr\)](#) (avril 2023)
- * [Comment Grenoble est devenue la Silicon Valley à la française des technologies du futur \(lefigaro.fr\)](#)
- * [Qui sommes-nous ? - Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région Grenobloise \(pait-transition-alimentaire.org\)](#)
- * [Collectif Autonomie Alimentaire de Grenoble et ses environs | Alpes Solidaires \(alpesolidaires.org\)](#)
- * [Prospective 2050 - Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région Grenobloise \(pait-transition-alimentaire.org\)](#)
- * [Programme national pour l'alimentation 2019-2023 : territoires en action | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)
- * [Chapeau-n°26-Les-coopératives-agricoles-un-modèle-d'organisation-économique-des-producteurs.pdf \(agriculture-strategies.eu\)](#)
- * [Nos membres - Agrilocal](#)
- * [Une légumerie 100 % ariégeoise - ladepeche.fr](#)

*Politique nationale en faveur de territoires très fragiles : [Pacte Ardennes : l'Etat et les partenaires s'engagent pour le territoire ardennais - Internet des Services de l'Etat Ardennes](#) »)

*[La légumerie départementale : silence, ça pousse ! | cd08.fr : Le site officiel des Ardennes et des Ardennais](#)

Analyse 2 : Bien-être et ruralité : vers une sortie des pesticides

Participation à des événements (/ thème)	<i>Entretiens complémentaires</i>
<p>4 pour le sujet PESTICIDES (mars à juin, dont 2 en présentiel) :</p> <p>*Salon des agricultrices (4/03/23, Paris) : conférence de Lydia BOURGUIGNON (sur l'empoisonnement des Antilles au chlordécone)</p> <p>*Prospective Agriculture européenne sans pesticides chimiques en 2050 INRAE (21/03/23)</p> <p>*Colloque Pesticides & santé au travail (que dit la science en 2023 ? (22/04/23) organisé par l'association PHYTOVICTIMES)</p>  <p>*23 mai 2023 : Territoires durables et "une seule santé" - ADT-Inet (adtinet.fr) (23/05)</p>	<p>-Antoine LAMBERT, Président de PHYTOVICTIMES (22/04)</p> <p>-Pr Pierre LEBAILLY (coordonnateur Cohorte AGRICAN) (entretien visio : 10/05/23)</p> <p>-Infirmière en retraite (22/04) (veuve d'Yves, un des agriculteurs fondateurs de PHYTO VICTIMES)</p> <p>-Ouvrier agricole dans une exploitation céréalière d'Ile de France (22/04)</p> <p>+ <i>Peer Review interne</i> par : -Andrzej NOWAKOWSKI, Membre du Bureau ARC 2020 (mai 2023)</p>
<p>Bibliographie / Webographie :</p> <p>*R. Carson, Printemps silencieux (Silent spring), traduit de l'anglais par J. F. Gravrand, préface du professeur Heim. - Persée (persee.fr)</p> <p>*Pesticides et santé – Nouvelles données (2021) · Inserm, La science pour la santé</p> <p>*Agir pour sa santé contre les risques de cancer - Ref : PREVPRIMAIRE21 (e-cancer.fr)</p> <p>*Des traces de chlorothalonil R471811 dans l'eau potable du robinet vie-publique.fr</p>	

[*Pesticides : comment le ministre de l'Agriculture met la pression sur l'Agence sanitaire – Libération \(liberation.fr\)](#)

[*« Les cheveux de mon fils de 6 ans, en rémission d'un cancer, contiennent des pesticides agricoles » \(lemonde.fr\)](#)

[*ENQUETE. Chlordécone : les scientifiques alertaient sur les risques de cancer depuis les années 80, selon des archives retrouvées \(francetvinfo.fr\)](#)

[*10.07.Q06 : Coûts cachés et juste prix de notre alimentation | Académie d'Agriculture de France \(academie-agriculture.fr\)](#)

[*Le soutien à l'agriculture biologique | Cour des comptes \(ccomptes.fr\)](#)

[*The hidden and external costs of pesticide use - Archive ouverte HAL \(Thomas GUILLEMAUD & Denis BOURGUET, INRAE Montpellier, 2016\)](#)

[*Pestizidatlas 2022 - Daten und Fakten zu Giften in der Landwirtschaft \(boell.org\)](#)

[*Maître Lafforgue, un avocat en guerre contre les toxiques - Le LanceurLe Lanceur](#)

[*Etude POLLINIS / CCFD Pesticides-un-modele-qui-nous-est-cher FR-Synthese.pdf \(lebasic.com\)](#)

[*\(2014\) Pesticides et risques de cancers - Institut National Du Cancer](#)

[*Espérance de vie : pourquoi autant d'écart entre la ville et la campagne ? - L'Express \(lexpress.fr\)](#)

[*Crise du bio : les appels au soutien de la filière se multiplient / Vie des fournisseurs \(circuits-bio.com\)](#)

[*Site internet Cohorte AGRICAN \(Bulletin_Agrican_2020_N3.pdf\)](#)

Analyse 3 : Accès au foncier agricole

Participation à des événements (/ thème)	Entretiens complémentaires
<p>3 pour le sujet ACCES AU FONCIER (mars à juin, dont 1 en présentiel)</p> <p>*https://www.eurovia.org/events/eu-high-level-event-more-farms-across-europe/ (7/03/23)</p> <p>*Journée de lancement Projets alimentaires de territoires Occitanie (pat-occitanie.fr)</p>	<p>(Entretien fin 2021 avec SAFER IDF / installation & SDREA)</p> <p>-1 responsable syndical agricole (au Salon Agri.) (Agriculteur en Somme), ancien président des JA Région Hauts de France et Somme (/SDREA) (25/02/23)</p> <p>-2 personnes (TERRE DE LIENS Occitanie) (8/06/23) :</p> <p>-(ARAC Occitanie – initiative Foncière agricole régionale) (8/06)</p>

<p>(8/06/23, Narbonne, atelier l'après-midi : « Installation & transmission »)</p> <p>*La propriété des terres agricoles en France – SFER / TERRE DE LIENS (C. SOVRAN et F. RUFFIER) (13/06)</p> <p>L'état des terres agricoles en France (sfer.asso.fr)</p>	<p>+ <i>Peer Review externe</i> par :</p> <p>-Magali BARDOU, ENS Géographie, fonctionnaire territorial en charge d'un PAT au sein d'un EPCI</p> <p>-Coline SOVRAN, chargée de plaidoyer, Fédération Nationale TERRE DE LIENS</p>
<p>Bibliographie / Webographie :</p> <p>*Sustainable Food Systems Law - EU Food Policy Coalition's Recommendations for a Meaningful Transition (arc2020.eu)</p> <p>*La commune de Villejuif achète une ferme en Puisaye - Tannerre-en-Puisaye (89350) (lyonne.fr)</p> <p>*SUSTAINABLE-FOOD-SYSTEMS-LAW-Recommendations-for-a-meaningful-transition.pdf (foodpolicycoalition.eu)</p> <p>*La propriété des terres agricoles en France - Rapport #2 - Centre de Ressources - Terre de liens</p> <p>*sfer.asso.fr/source/seminaires-politiques-agricoles/videos/20230613_Terre_de_liens_pres.mp4</p> <p>*Etude-complète-de-l'AEIAR.pdf (safer.fr)</p> <p>*Droit d'héritage, droit du fermage et contrôle des structures agricoles en Allemagne (persee.fr)</p> <p>*Le foncier agricole, nouvel enjeu des politiques d'aménagement de l'espace (openedition.org)</p> <p>*La trajectoire agraire est-allemande au miroir de la mutation post-collectiviste (openedition.org)</p> <p>*Histoire de la France Rurale (Tome 4) – Seuil (1987) – sous la direction de Georges DUBY et Armand WALLON</p> <p>*PRÉEMPTION - Encyclopædia Universalis</p> <p>*SAFER Confédération Paysanne (confederationpaysanne.fr)</p> <p>*Who Are We Hands on the Land (réseau européen auquel adhère VIA CAMPESINA)</p> <p>*Droit de propriété et droit d'exploiter - Persée (persee.fr)</p> <p>*2023-03-02-Press-release_Land-Directive-publication_EN_Final.pdf (eurovia.org)</p> <p>*land in europe.pdf (handsontheland.net)</p> <p>*Le droit de préemption Safer</p> <p>*Le droit de préemption et les exigences de la Convention européenne des droits de l'homme (openedition.org)</p> <p>*land_in_europe.pdf (handsontheland.net) (comparaison France – Germany) / Hands on the Land for Food Sovereignty ARC2020 (2015). :</p>	

Analyse 4 : Eau, bien commun ... risques climatiques, destin collectif

Participation à des évènements (/ thème)	<i>Echanges complémentaires</i>
<p>1 visite « terrain » pour le sujet :</p> <p>« EAU, BIEN COMMUN »</p> <p>- Journée du 25 août 2023 à Orléans, sur le trajet du Convoi de l'eau (devant l'agence de l'eau Loire Bretagne)</p> 	<p>-1 responsable agricole VP JA Hérault (au Salon de l'Agriculture 2023) (Jusqu'en 2022, arboriculture pas assurable)</p> <p>(+ prise de connaissance de la thèse de Dorothée KAPSAMBELIS, travaux co financés par la Caisse Centrale de Réassurance, 2022 : dans le cadre de contribution au Jury interne AREA, animé par Dr Anne ROLLET ; échanges avec les autres membres)</p>
<h3>Bibliographie / Webographie</h3> <ul style="list-style-type: none">* Modélisation d'événements climatiques extrêmes sur les productions agricoles à horizon 2050 : Application à la gestion économique du risque - TEL - Thèses en ligne (hal.science) (Dorothée KAPSAMBELIS, janvier 2023)* Climate Free Full-Text An Innovative Damage Model for Crop Insurance, Combining Two Hazards into a Single Climatic Index (mdpi.com)* (318) Varenne de l'eau & changement climatique : adapter les pratiques agricoles – YouTube* Loi 2 mars 2022 réforme du régime de l'assurance récolte en agriculture vie-publique.fr* Top 50 des réassureurs mondiaux – édition 2021 (atlas-mag.net)* Home - InsuResilience Global Partnership).* La couverture des risques en agriculture et les assurances agricoles - Sénat (senat.fr) (2016) LC-269 Assurances-agricoles (senat.fr)* (PDF) Sécheresse et agriculture. Réduire la vulnérabilité de l'agriculture à un risque accru de manque d'eau. Expertise scientifique collective. Synthèse du rapport. INRA Alban Thomas - Academia.edu* Agroseguro, la coassurance à l'espagnole depuis 1978 Agra Presse* Rapport-M.Le Ministre-F.DESCROZAILLE-avec-annexes-.pdf* Journal officiel de la République française - N° 175 du 30 juillet 2022 (legifrance.gouv.fr)* Antón, J. et S. Kimura (2011-03-01), « La gestion des risques agricoles en Espagne », Éditions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/5kggh4stgtxv-f	

* [Le Conseil arrête sa position sur l'établissement d'un cadre pour le redressement et la résolution des entreprises d'assurance et de réassurance \(IRRD\) - Consilium \(europa.eu\)](#) (20 décembre 2022)

* [EUR-Lex - 52021PC0582 - EN - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

Analyse 5 : Parcs Naturels Régionaux, parcs nationaux : ilots de résilience

Participation à des événements (/ thème)	<i>Echanges complémentaires</i>
<p>3 pour le sujet PN - PNR / ILOTS DE RESILIENCE (en juin / un présentiel)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 jours Loos en Gohelle (28/06 et 29/06) programme.pdf (loos-en-gohelle.fr) (la Fabrique des transitions, dirigée par l'ancien maire de Loos, est impliquée dans le programme Avenir Montagne) (échanges inf. à ce sujet) - Le replay de l'évènement du 26 mai 2023 est disponible ! - PETR Causses et Cévennes (petr-causses-cevennes.fr) (écouté avant visite sur le terrain le 4/08/23) - Point d'étape sur la LTVRA (18/09/23, 17h -> 18h30) en distanciel Agriculture and Fisheries Council - Consilium (europa.eu) - High Level Rural Policy Forum (28/09/23) Shaping the future of rural areas (europa.eu) 	<p>-1 agent du PETR Causses et Cévennes : (« Pays » au cœur du PN Cévennes dont Mont Aigoual) (29/06 à Loos)</p> <p>-Propriétaire de l'éco hameau Lou Rey (articulation nature – culture) (lourey@gmail.com) (4/08/23)</p> <p>-pilote du PAT du Syndicat mixte du Pays du Haut Languedoc & Vignobles (territoire de 80 000 habitants ; 102 communes à l'Ouest de l'Hérault ; très rural) : articulation avec le PNR du Haut Languedoc (8/06/23)</p>
<p>Bibliographie / Webographie</p> <p>* Textes adoptés - Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE - Mardi 13 décembre 2022 (europa.eu)</p> <p>* rps-policy-briefing-rural-pacts-draft-230920_0.pdf (europa.eu)</p> <p>* <i>Mise en perspective à l'échelle européenne de la logique française de contractualisation au sein des Parcs naturels régionaux</i>, Camille GIRAULT, Revue Pour 2022/2 (N° 243), p. 193 à 201</p> <p>* Les parcs naturels en droit allemand Cairn.info (2018)</p> <p>* Verband: VDN - Verband Deutscher Naturparke e.V.</p> <p>* Agriculture et alimentation Fédération des Parcs naturels régionaux (parcs-naturels-regionaux.fr)</p> <p>* Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin (parc-marais-poitevin.fr)</p>	

* [Programme Leader : des régions tentées par la départementalisation \(banquedesterritoires.fr\)](http://banquedesterritoires.fr)

* [La candidature au prochain programme Leader sera déposée en fin d'année - L'Echo du Parc Livradois-Forez \(echo-livradois-forez.org\)](http://echo-livradois-forez.org)

* [Microsoft Word - Pour une PAC des territoires VF 10 avril.docx \(parcs-naturels-regionaux.fr\)](http://parcs-naturels-regionaux.fr)

* [carte des GAL | Réseau rural français \(reseau-rural.fr\)](http://reseau-rural.fr)

* [Nature Restoration Law \(europa.eu\)](http://europa.eu)

* [carte 58 PNR 082021 \(parcs-naturels-regionaux.fr\)](http://parcs-naturels-regionaux.fr)

* Géoparc et parcs naturels régionaux - Claire PORTAL, Isabelle AUBRON, Revue Pour 2022/2 (N° 243), pages 305 à 311

* [VULKANEIFEL UNESCO GLOBAL GEOPARK \(Germany\)](http://vulkaneifel-unesco-global-geopark.de)

* [European Geoparks Network](http://geoparks.net)

* [Version-numerique.pdf \(ipamac.fr\)](http://ipamac.fr)

* [Trame verte et bleue : une politique intégrée \(ofb.gouv.fr\)](http://ofb.gouv.fr)

* Interview de JP GUERIN, Directeur de l'IPAMAC pour la revue POUR 2022/2 (N° 243).

* [Haut-Allier > Parc Naturel Régional : la profession agricole s'oppose au projet | Haute Loire Paysanne \(haute-loire-paysanne.fr\)](http://haute-loire-paysanne.fr)

* [Haute-Loire : la justice annule la décision de la région sur le parc naturel régional du Haut-Allier \(francetvinfo.fr\)](http://francetvinfo.fr)

* [La Politique de cohésion pour 2021-2027 : vers une plus grande territorialisation ? — Géoconfluences \(ens-lyon.fr\)](http://ens-lyon.fr)

* [Le FEDER, qu'est-ce que c'est ? | L'Europe s'engage en France, le portail des Fonds européens \(europe-en-france.gouv.fr\)](http://europe-en-france.gouv.fr)

ETAPE III: AUTO-EVALUATION IN ITINERE DES THEMES CHOISIS POUR 2023

- **Voir annexe 3: “Displaying major rural trends in Europe”, sur la base des travaux du projet RURALIZATION³⁰ (Horizon 2020)**
- **Rédaction de 3 zooms** pour disposer d'une vision plus complète avant mise en forme finale du rapport et des conclusions transverses
- **Mise en perspective des travaux de RURAL RESILIENCE 2023** avec les 10 megatrends de RURALIZATION (**fin de conclusion du rapport**)

ETAPE IV: ENVOI D'UNE V0 DU RAPPORT 2023 « RURAL RESILIENCE » A UNE 10aine DE PERSONNES (contacts lors des étapes I ou II).

³⁰ Suggestion de la Fédération de TERRE DE LIENS (Août 2023) : consulter les outputs de ce programme européen HORIZON 2020 (12 pays ; 18 partenaires)

Annexe 3



Liste des grandes tendances rurales en Europe (pour évaluer in itinere le choix des thèmes pour le projet RESILIENCE RURALE 2023)

A1 : Projet Alimentaire Territorial / **A2** : Bien-être et ruralité : vers une sortie des pesticides / **A3** : Accès au foncier agricole / **A4** : Eau, bien commun ; risques climatiques, destins collectifs / **A5** : Parcs Naturels Régionaux : îlots de résilience
ZOOM A : LES POLITIQUES SOCIALES « MULTI-NIVEAUX », POUR L'ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS
ZOOM B : L'EUTROPHISATION DES EAUX DOUCES & COTIERES
ZOOM C : DES PLANS NEIGE AU PLAN AVENIR MONTAGNE : VERS UN VERDISSEMENT DU TOURISME BLANC

	https://ruraltrends.eu/	(HORIZON 2020 : 2019-2020)		Rural Resilience Phase 2
N°	Simple Trend Cards – Rural Trends	Type of trends	Yes ?	Our comment :
1	Ageing population	Megatrend	A2	<i>-excess mortality from cancer and other chronic diseases (linked to pesticides) combined with an ageing population</i>
2	Alternative food systems	Trend	A1	<i>-re-territorialisation of food chains</i>
3	Benefiting from globalisation	Megatrend	F-B A2	<i>-see also negative externalities (nitrates, pesticides) of conventional agriculture for export</i>
4	Benefiting from urbanisation	Megatrend	A1	<i>-PAIT (cooperation between rural and urban areas)</i>
5	Care services	Weak signal	(A2)	<i>-lower medical care services in rural areas (despite higher exposure to pesticides in certain rural areas)</i>
6	Caring for the environment	Megatrend	A2 A3 A4 A5	<i>-pesticide-free ; caring for precious resources (water, biodiversity)</i>
7	Changing gender roles	Trend	(A2)	<i>-AGRICAN : created in 2003, one of the first cohorts in the world targeting male and female farmers</i>

8	Cheap rural housing and rural second homes	Weak signal	-	
9	Circular economy	Trend	(A1)	<i>-reducing food waste, one of the levers for self-financing local food policies</i>
10	Climate change	Megatrend	All	<i>-should be renamed "super mega trend"</i>
11	Co-operatives and partnerships	Weak signal	All	
12	Community-based action	Weak signal	A5 A3 A1	
13	Counteracting unequal development and rural decline	Megatrend	A5 A3 A2 F-C	<i>-with focus C : adding the view of mountainous rural areas (special issues)</i>
14	Creative economy	Weak signal	-	
15	Degrowth	Weak signal	-	
16	Digital economy	Trend	-	
17	Diversification of rural economy	Trend	A5 F-C	<i>Tourism & agriculture (+ special case of skiing / mountain economy)</i>
18	Diversification/specialisation of farms	Trend	A4	<i>-A6 (1st policy analysis in RR 2024)</i>
19	DIY movement	Weak signal	(A1)	<i>-more spread in Germany (/ food council policies)</i>
20	e-commerce	Trend	-	
21	Ecovillages	Weak signal	A5	<i>-visiting Lou Rey (in Cévennes National Park)</i>
22	Educational farms	Weak signal	(A3)	
23	Food security	Trend	A4 F-A	
24	Food sovereignty	Weak signal	A1 F-B	
25	Food tourism	Trend	A5	
26	Growing food demand	Megatrend	F-B	<i>-refers to rebalancing vegetal / animal productions (to cope</i>

				<i>with this trend & fight climate change too)</i>
27	Heritage tourism	Weak signal	(A5)	
28	Infrastructures, accessibility and connectedness of regions	Megatrend	(A5)	<i>-comparison between FEDER funds on biodiversity vs investments in roads!</i>
29	Integration of immigrants	Weak signal		
30	Local paradigm	Trend	All	<i>-« multi-tiered rural policies »</i>
31	Manifestations of new technologies	Trend		
32	Meaning and experience economy	Trend		
33	Micro- and small units	Weak signal	A1	<i>-« légumeries »</i>
34	Migration patterns	Megatrend		
35	Multi-local living	Weak signal		
36	Multifunctional forests	Trend		
37	Natural and cultural heritage	Weak signal	A5	
38	New governance models	Weak signal	A3	
39	Pandemics and epidemics	Weak signal	(A1)	
40	Place branding	Weak signal	(A5)	<i>-the geopark label (UNESCO)</i>
41	Policy incidence and effectiveness	Trend	All	
42	Pop-up culture and gig economy	Weak signal		
43	Public goods	Weak signal	A3 A4	<i>-denouncing land and water grabs</i>
44	Remote work	Trend		
45	Resilience	Weak signal	All	
46	Rural artisans	Weak signal		
47	Rural business succession	Trend	A3	
48	Rural energy communities	Weak signal		
49	Rural hubs	Weak signal		
50	Rural in the social media	Trend		
51	Rural lifestyle	Weak signal		
52	Rural tourism	Trend	A5	
53	Search for better quality of life	Weak signal	F-A	
54	Self-sufficiency	Weak signal	A1	
55	Sharing economy	Weak signal		
56	Smart solutions in rural space	Weak signal		
57	Social enterprises and entrepreneurs	Weak signal		

58	Sustainability transition	Megatrend	All	
59	Technology-intensive farming	Trend	A2	
60	Transparency of the food system	Trend	A4	

Annexe 4	Les grandes masses d'argent public de l'UE : les politiques et fonds européens associés
-----------------	--

Main programmes and funds under the multiannual financial framework

All amounts in € billion (2018 prices)

